



RAPPORT ANNUEL

2016-2017



ORDRE DES
PSYCHOÉDUCATEURS
ET PSYCHOÉDUCATRICES
DU QUÉBEC

TABLE DES MATIÈRES

LETTRES DE PRÉSENTATION	1
RAPPORT DU PRÉSIDENT	2
RAPPORT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE ET SECRÉTAIRE	4
PRIX ET BOURSES DE L'ORDRE	6
RAPPORT DES ACTIVITÉS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	8
RAPPORT DES ACTIVITÉS DU COMITÉ DE GOUVERNANCE	12
RAPPORT DES ACTIVITÉS DU COMITÉ EXÉCUTIF	13
PERSONNEL DE L'ORDRE	15
BUREAU DU SYNDIC	16
COMITÉ D'INSPECTION PROFESSIONNELLE	17
CONSEIL DE DISCIPLINE	20
COMITÉ DE RÉVISION DES PLAINTES	22
CONSEIL D'ARBITRAGE DES COMPTES	22
USURPATION DE TITRE ET EXERCICE ILLÉGAL	23
EXERCICE EN SOCIÉTÉ	23
ADMISSION À LA PRATIQUE	24
COMITÉ DE LA FORMATION	28
ACTIVITÉS DE FORMATION CONTINUE	29
COMITÉ DE LA MÉDIATION FAMILIALE	30
AUTRES COMITÉS DE L'ORDRE	31
RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX	34
ÉTATS FINANCIERS	37

LETTRES DE PRÉSENTATION

Québec, juin 2017

MONSIEUR JACQUES CHAGNON

Président de l'Assemblée nationale
Gouvernement du Québec

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel de l'Ordre des psychoéducateurs et psychoéducatrices du Québec pour l'exercice terminé le 31 mars 2017.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments distingués.

Stéphanie Vallée

Ministre de la Justice et ministre responsable de l'application des lois professionnelles

Montréal, juin 2017

MADAME STÉPHANIE VALLÉE

Ministre de la Justice du Québec et procureure générale
Ministre responsable de l'application des lois professionnelles

Madame la Ministre,

J'ai le plaisir de vous soumettre, en votre qualité de ministre responsable de l'application des lois professionnelles, le rapport annuel de l'Ordre des psychoéducateurs et psychoéducatrices du Québec pour l'exercice terminé le 31 mars 2017.

Veillez agréer, Madame la Ministre, l'assurance de ma haute considération.

Le président,

Denis Leclerc, ps.éd.

Montréal, juin 2017

MONSIEUR JEAN PAUL DUTRISAC

Président
Office des professions du Québec

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel de l'Ordre des psychoéducateurs et psychoéducatrices du Québec pour l'exercice terminé le 31 mars 2017.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les plus respectueux.

Le président,

Denis Leclerc, ps.éd.

RAPPORT DU PRÉSIDENT



L'année 2016-2017 fut pour moi le début d'un nouveau cycle de trois ans à la présidence de l'Ordre, ayant été réélu à cette fonction en avril 2016. Cette année a été caractérisée par la continuité de plusieurs projets et l'aboutissement de certains, notamment autour de la collaboration interprofessionnelle. Elle a aussi été marquée par un grand nombre d'événements nouveaux, voire imprévus, qui auront mobilisés beaucoup d'énergie, tant pour le Conseil d'administration que pour l'équipe de la permanence. Voici donc les principaux événements et réalisations de la dernière année.

CONSEIL D'ADMINISTRATION ET GOUVERNANCE

Les dernières années ont été marquées par des actions tangibles pour assurer une gouvernance efficace et moderne de l'organisation. Ces efforts ont porté fruits et ont permis aux administrateurs de faire face aux défis qui se sont présentés à eux avec rigueur et compétence. Parmi ceux-ci, le Conseil d'administration et le comité exécutif ont travaillé en étroite collaboration avec la nouvelle directrice générale pour l'atteinte d'un équilibre budgétaire pour l'organisation. En effet, la situation financière de l'organisation s'était progressivement fragilisée au cours des dernières années et un effort de rétablissement devenait nécessaire.

La dernière année en fut une de changements dans la composition du Conseil d'administration. Ainsi, pas moins de cinq nouveaux administrateurs se sont joints au Conseil et pour quatre d'entre eux, leur nomination a été nécessaire à la suite de départs inattendus et pour des raisons diverses, dont deux déménagements. Cette situation a représenté un défi pour ce qui est de la continuité des travaux, mais elle aura également eu l'avantage d'amener au Conseil d'administration une relève jeune et engagée.

NOUVELLE PLANIFICATION STRATÉGIQUE

L'année 2016-2017 a vu l'adoption d'un nouveau plan stratégique qui guidera l'organisation pour les trois prochaines années. Ce plan est l'aboutissement d'une vaste consultation auprès des membres et des universités formatrices en psychoéducation, mais également, ce qui ne s'était jamais fait auparavant, auprès de partenaires qui partagent, de près ou de loin, la mission de protection du public de l'Ordre. Une journée de travail conjointe regroupant des membres de la permanence et les administrateurs a représenté également une étape importante du processus d'élaboration, mené du début à la fin par la directrice générale.

COLLABORATION INTERPROFESSIONNELLE

Durant la dernière année, l'Ordre est demeuré très actif dans le cadre de plusieurs initiatives autour de la collaboration interprofessionnelle. Ainsi, nous avons continué à participer et à coordonner la table des ordres du domaine de la santé mentale et des relations humaines, constituée des dix ordres concernés par le projet de loi 21. De plus, nous avons instauré la mise en place d'une nouvelle table regroupant les cinq ordres touchés plus spécifiquement par les activités réservées du secteur de l'éducation. Cette nouvelle table devrait être de plus en plus active dans les prochaines années. Toute l'année, nous avons également participé activement aux travaux interordres sur la psychothérapie.

La collaboration interprofessionnelle dans le vaste secteur de la santé, tant physique que mentale, a été très active dans la dernière année. Parmi les réalisations qui en ont découlé, mentionnons la création du microsite sur la collaboration interprofessionnelle auquel ont contribué 28 ordres du domaine de la santé et des services sociaux, ainsi que la production d'un document intitulé « Expertises professionnelles adaptées aux besoins des personnes hébergées en CHSLD » auquel 15 ordres ont contribué. Ces initiatives témoignent de la volonté des ordres de mettre de l'avant des approches collaboratives pour le mieux-être des usagers.

La table mise en place l'an dernier pour analyser les difficultés d'application du PL21 auprès des différentes communautés autochtones, à laquelle siégeaient l'Ordre des travailleurs sociaux et des thérapeutes conjugaux et familiaux du Québec ainsi que l'Ordre des psychoéducateurs et des psychoéducatrices du Québec, a complété ses travaux à l'automne 2016. Cette table était co-présidée par le Secrétariat aux affaires autochtones et l'Office des professions. Le rapport, qui a été entériné tant par les représentants des différentes communautés autochtones que par les ordres professionnels, a été présenté aux ministres concernés. La réception a été des plus positives et laisse croire que des initiatives visant à augmenter les compétences professionnelles d'intervenants issus des communautés autochtones devraient être mises en place dans les prochaines années.

PARTENARIATS

En plus des collaborations avec plusieurs ordres mentionnées précédemment, l'Ordre a continué à développer et entretenir des partenariats avec de nombreux organismes. Ceux-ci peuvent être associés à différents secteurs de pratique, tant en santé qu'en éducation, ou à une diversité de clientèle, allant de la petite enfance jusqu'aux personnes âgées. Ces différents partenariats sont autant d'occasions de faire valoir la compétence et la polyvalence des psychoéducateurs et plusieurs donnent lieu à des projets de collaboration concrets. Le défi demeure toutefois de développer des partenariats avec les différents établissements du secteur de la santé et des services sociaux, l'arrivée des CISSS et CIUSSS ayant transformé les instances de partenariat traditionnelles, notamment avec la disparition des associations d'établissements.

Le partenariat avec le Conseil interprofessionnel du Québec (CIQ) continue d'être important pour nous. En tant que président, je me suis d'abord impliqué au sein du comité des enjeux stratégiques jusqu'en février, moment où j'ai été élu secrétaire du comité exécutif du CIQ, devenant par le fait même président du comité de gouvernance. Ce sont des opportunités de contribuer à l'avancement du système professionnel du Québec en lien avec le mandat commun de tous les ordres, soit la protection du public.

REPRÉSENTATIONS

À l'automne 2016, l'Ordre a participé à quatre consultations importantes qui ont donné lieu à la production d'autant de mémoires. Nous avons notamment été convoqués en commission parlementaire à deux reprises, soit pour le projet de loi 98, concernant principalement l'admission aux professions et la gouvernance du système professionnel, ainsi que pour le projet de loi 99, visant à proposer des modifications à la Loi sur la protection de la jeunesse. Nous avons également participé à la consultation nationale du ministre de l'Éducation sur la Politique de la réussite éducative ainsi qu'aux audiences publiques nationales sur l'éducation à la petite enfance.

Pour ce qui est de la visibilité de notre ordre et de notre profession, force est d'admettre que notre objectif d'être très présent, notamment médiatiquement, au cœur des débats sociaux concernant les sujets reliés aux différents secteurs d'emploi des psychoéducateurs est encore à poursuivre. Nous sommes de plus en plus sollicités par les médias, mais cela demeure peu compte tenu des nombreux thèmes pour lesquels notre expertise pourrait être contributive. À cet égard, l'Ordre a été proactif en créant les premières Journées de la psychoéducation à l'automne 2016. Cet événement, qui vise à rejoindre le grand public et à mieux faire connaître la profession de psychoéducateur, se répètera annuellement et devrait prendre progressivement de l'ampleur.

PERSPECTIVES

La prochaine année et les années subséquentes seront grandement teintées des orientations retenues à l'intérieur de notre nouveau plan stratégique. À cela s'ajouteront inévitablement de nombreux imprévus. Néanmoins, il est certain que l'une des priorités, notamment pour la présidence, sera le positionnement de l'Ordre sur les enjeux sociaux touchant notre profession, autant politiquement que médiatiquement.

REMERCIEMENTS

En terminant, je tiens à remercier plusieurs personnes dont la contribution aux activités de l'Ordre a été essentielle tout au long de l'année. D'abord les membres du Conseil d'administration dont l'engagement et la rigueur font en sorte que l'organisation demeure bien orientée vers la mission première d'un ordre, soit la protection du public. Ils ont mis généreusement au service de l'Ordre leur temps et leurs compétences et je les en remercie.

Au quotidien, toute organisation repose sur le travail des employés de la permanence et l'Ordre est privilégié de pouvoir compter sur une équipe compétente, dévouée et disponible, tant pour les membres que pour le public. Malgré une année teintée d'imprévus et de changements, leur engagement et leur loyauté sont demeurés toujours présents.

Pour la réalisation de l'ensemble de ses activités, l'Ordre dépend également de la contribution d'un grand nombre de contractuels et de bénévoles. Ces personnes témoignent, par leur contribution, d'un très grand engagement pour la psychoéducation. Leur apport discret et méconnu n'en est pas moins essentiel et je me joins aux membres du Conseil d'administration et de la permanence pour les remercier.

Finalement, un merci tout spécial à Dominique Auger, directrice générale et secrétaire de l'Ordre, dont le dynamisme et la compétence sont à souligner. Elle a su tout au long de l'année conserver un souci d'efficacité en demeurant attentive au bien-être de l'équipe et à l'importance de la contribution de chacun au sein de celle-ci. Une grande part des succès de l'Ordre dépendent de la qualité de son leadership.



DENIS LECLERC, ps.éd.
Président

RAPPORT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE ET SECRÉTAIRE



L'année 2016-2017 était la dernière année de mise en œuvre du premier plan stratégique de l'Ordre des psychoéducateurs et psychoéducatrices du Québec. Ainsi, en plus des activités régulières d'admissions, d'inscription au tableau, de formation continue, d'inspection, d'enquêtes et de discipline, l'équipe de la permanence a mené à terme différents projets bien alignés avec les orientations stratégiques de l'Ordre, dont les principales sont présentées ci-dessous.

J'en profite pour souligner l'engagement remarquable des membres de l'équipe envers l'organisation. Bien que l'année ait été marquée par de nombreux défis et changements, chacun et chacune a maintenu le cap sur la protection du public, mission qui les rassemble et les inspire à donner le meilleur d'eux-mêmes. Je désire aussi remercier les nombreux membres de l'Ordre qui siègent à divers comités et appuient avec compétence et générosité l'équipe de la permanence. Vos contributions sont grandement appréciées.

SOUTENIR LA PRATIQUE DES PSYCHOÉDUCATEURS EN REGARD DES COMPÉTENCES ET DU DÉVELOPPEMENT DE LA PROFESSION

En ce qui concerne la formation initiale, le comité de la formation a analysé le projet de programme de maîtrise en *Youth work and psychoeducation* de l'Université Concordia et donné deux avis préliminaires aux responsables du projet, afin de faire en sorte que le programme réponde aux exigences de l'Ordre en matière de formation initiale et que ses futurs gradués soient aptes à offrir des services de qualité, notamment à la population anglophone du Québec.

Dans le secteur de la formation continue, l'équipe a poursuivi ses efforts pour faire connaître la norme sur la formation continue, entre autres lors de la Journée de la formation continue du mois de juin. La fin de la période de formation continue pour les membres étant le 31 mars 2016, la gestion des dossiers particuliers a amené un travail de collaboration étroit entre le secteur de la formation continue et celui de l'inspection.

Dans le domaine des admissions, l'Ordre a entrepris une démarche d'amélioration du processus d'admissions par équivalence. En effet, des informations de différentes sources ont mis en lumière certaines lacunes du processus actuel de traitement des demandes et la nécessité de revoir en profondeur le traitement de telles demandes. L'Ordre a donc déposé une demande de financement au ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion et a obtenu une subvention pour revoir le profil de compétences des psychoéducateurs, se doter d'outils d'évaluation des compétences pour soutenir les travaux du comité des admissions par équivalence et enfin pour rendre disponible aux candidats des informations claires leur permettant de prendre des décisions éclairées. Ces travaux débiteront au printemps 2017 pour se terminer en 2019.

Pour ce qui est de l'encadrement de la pratique, l'Ordre a poursuivi sa participation au comité interordres sur la psychothérapie, comité ayant le mandat de convenir d'une définition opérationnelle consensuelle de la psychothérapie afin de guider les intervenants et gestionnaires au regard de la pratique de cette activité réservée. Les travaux du comité devraient se terminer en 2017-2018.

Enfin, le comité d'affaires professionnelles en santé mentale adulte a complété la rédaction du cadre de référence du psychoéducateur en santé mentale adulte, cadre qui est actuellement en processus de révision et qui sera publié en 2017-2018.

FAIRE CONNAÎTRE L'ORDRE ET LA PROFESSION

L'événement marquant de l'année à ce chapitre aura été la tenue de la toute première édition des Journées de la psychoéducation. Ces journées ont permis de rejoindre plus de 30 000 personnes sur les réseaux sociaux, d'offrir deux conférences gratuites au public et de mobiliser plusieurs milieux de travail qui ont organisé diverses activités de reconnaissance de la profession.

L'Ordre a présenté deux mémoires en commission parlementaire au cours de l'année, soit un sur le projet de loi 98, Loi modifiant diverses lois concernant principalement l'admission aux professions et la gouvernance du système professionnel, et un sur le projet de loi 99, Loi modifiant la Loi sur la protection de la jeunesse et d'autres dispositions.

L'Ordre a aussi participé aux consultations publiques sur la réussite éducative et aux travaux de la commission sur l'éducation à la petite enfance. L'Ordre a également déposé un avis dans le cadre du Forum sur les services en CHSLD du ministère de la Santé et des Services sociaux et a publié une lettre ouverte sur l'intimidation.

MODERNISER L'ORGANISATION DANS UNE PERSPECTIVE DE DÉVELOPPEMENT

Tout d'abord, l'Ordre a poursuivi la démarche visant à se doter d'un nouveau plan stratégique qui guidera le Conseil d'administration dans ses décisions et l'équipe dans ses actions de 2017 à 2020. Cet exercice a permis de mobiliser, en plus des administrateurs et employés, plus de 14 % des membres, les universités offrant un programme de maîtrise en psychoéducation et douze organisations du système professionnel, partenaires de la profession ou représentant les intérêts du public. Le plan stratégique 2017-2020 a été adopté par le Conseil d'administration en novembre 2016.

L'Ordre a aussi eu à mettre en œuvre une stratégie afin de retrouver l'équilibre budgétaire après deux années consécutives se terminant par un déficit important, notamment en raison de l'augmentation du volume d'activités en inspection, au bureau du syndic et en discipline, et ce afin de continuer à avoir les ressources financières nécessaires à la réalisation de sa mission de protection du public.

Au niveau des ressources humaines, l'année aura été marquée par plusieurs départs et arrivées au sein de l'équipe. Soulignons le départ de madame To Nga Huynh des services administratifs, de maître Geneviève Roy, conseillère juridique à l'Ordre durant plus de quatorze ans et de madame Sylviane Besner, réceptionniste et adjointe aux services administratifs pendant près de seize ans. Marie-Christine Harguindéguy-Lincourt s'est jointe à l'équipe de psychoéducateurs, en remplacement temporaire de Jean Hénault, et madame Josée Caron a obtenu le poste de secrétaire du conseil de discipline. Nous remercions les personnes ayant quitté l'Ordre pour leurs nombreuses réalisations et sommes convaincus que les nouvelles recrues contribueront elles aussi au développement de l'organisation.

Enfin, je tiens à remercier le président, Denis Leclerc, ainsi que tous les administrateurs de l'Ordre, qu'ils soient élus ou nommés, pour leur grande implication, leur confiance et le professionnalisme avec lequel ils s'acquittent de leurs responsabilités.



DOMINIQUE AUGER, D.S.A., Adm.A.
Directrice générale et secrétaire

PRIX ET BOURSES DE L'ORDRE

Dans le but de souligner la pratique de certains psychoéducateurs, leur contribution à l'avancement ou au rayonnement de la profession, l'Ordre décerne chaque année, des prix et bourses. Au cours de l'exercice financier 2016-2017, l'Ordre a remis quatre prix et une bourse lors de l'assemblée générale qui s'est déroulée le 3 juin 2016 au campus Longueuil de l'Université de Sherbrooke.

Le **PRIX DE LA RELÈVE** vise à encourager le développement d'initiatives et de réalisations chez les nouveaux membres qui comptent sept années de pratique ou moins depuis l'obtention du diplôme ayant permis leur admission à l'Ordre. Les membres du jury ont accordé le prix de la relève à la psychoéducatrice Maggie Dion pour son programme intitulé « Activités parascolaires psychoéducatives offertes par le CLSC à l'école ».



Le **PRIX PUBLICATION – RECHERCHE** 2016 a été remis au psychoéducateur Jonathan Bluteau et à Claude Julien pour la publication « In Vivo ».



Cette année, les membres du jury ont choisi d'accorder le **PRIX PUBLICATION – GRAND PUBLIC** à la psychoéducatrice Marie-Hélène Poulin et à Catherine Charbonneau, étudiante associée, pour la publication « Parle-moi de TSA! »



MARIE-HÉLÈNE POULIN, PS.ÉD., CATHERINE CHARBONNEAU, ÉTUDIANTE ASSOCIÉE ET LE PRÉSIDENT DE L'ORDRE, DENIS LECLERC, PS.ÉD.

Le **PRIX RECONNAISSANCE** vise à honorer une personne qui, bien qu'elle ne soit pas membre de l'Ordre, a contribué de façon remarquable au rayonnement et à l'essor de la profession de psychoéducateur ainsi qu'à l'amélioration et au développement de la qualité des services en psychoéducation. Cette année, le prix a été remis à Renée Verville. Pendant plus de 15 années en tant que directrice générale et secrétaire de notre Ordre, elle aura influencé de manière tangible la profession de psychoéducateur.



RENÉE VERVILLE ET DENIS LECLERC, PS.ÉD.

La **BOURSE JOCELYNE-PRONOVOST** est remise chaque année à un étudiant inscrit à l'un des programmes de maîtrise en psychoéducation. Elle vise à reconnaître les performances académiques et les qualités professionnelles en émergence d'un étudiant associé à l'Ordre. Cette année, le prix a été remis à Hélène Fortin-Lachance, étudiante associée à la maîtrise en psychoéducation à l'Université Laval.



DOMINIQUE AUGER, DIRECTRICE GÉNÉRALE ET SECRÉTAIRE DE L'ORDRE ET HÉLÈNE FORTIN

Le psychoéducateur Richard Chagnon a reçu le **MÉRITE DU CONSEIL INTERPROFESSIONNEL DU QUÉBEC** pour sa contribution à la profession. La carrière de monsieur Chagnon est marquée par son haut niveau d'engagement et son intérêt pour le développement de la profession dans des nouveaux secteurs. Il est reconnu pour ses compétences, son écoute, son professionnalisme et sa rigueur.



RICHARD CHAGNON, PS.ÉD., ET GYSLAINE DESROSIERS, PRÉSIDENTE DU CONSEIL INTERPROFESSIONNEL DU QUÉBEC (CIQ)

RAPPORT DES ACTIVITÉS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le président, élu au suffrage universel des membres de l'Ordre, est appuyé de 12 administrateurs élus et de quatre administrateurs nommés par l'Office des professions du Québec. Le Conseil d'administration veille à l'administration générale des affaires de l'Ordre. Le mandat du président ainsi que des administrateurs est de trois ans. Vous trouverez ci-dessous la liste des membres du Conseil d'administration 2016-2017 de l'Ordre avec la date de leur entrée en fonction et, pour les administrateurs élus, la région d'où ils proviennent.

LES ADMINISTRATEURS ET ET ADMINISTRATRICES ÉLUS/ES

RÉGION 01

BAS-SAINT-LAURENT/GASPÉSIE-ÎLES-DE-LA-MADELEINE/SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN ET CÔTE-NORD



DENIS LECLERC

Président réélu en mai 2016
(2^e mandat)



MIREILLE JEAN

réélue en mai 2015
(2^e mandat)

RÉGION 02

CAPITALE-NATIONALE ET
CHAUDIÈRE-APPALACHES



MARC BERGERON

réélu en mai 2016
(3^e mandat)

RÉGION 03

MAURICIE ET CENTRE-DU-QUÉBEC



BRIGITTE ALARIE

réélue en mai 2015
(3^e mandat)

RÉGION 04

ESTRIE



SARAH DUFORD

réélue en mai 2016
(2^e mandat)

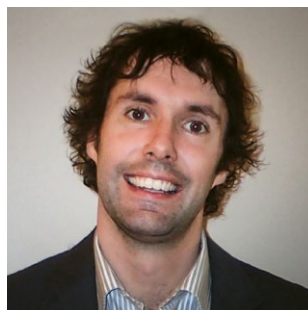
RÉGION 05

MONTRÉAL



**MARIE-CHRISTINE
HARGUINDÉGUY-
LINCOURT**

réélue en mai 2015 (2^e mandat)
Démission en décembre 2016



MARC LANOVAZ

élu en mai 2015
(1^{er} mandat)



MONIQUE NADEAU

réélue en mai 2015
(2^e mandat)

RÉGION 05 (SUITE)

MONTRÉAL



JOSÉE BROUILLARD
élue par le CA en mars 2017

RÉGION 06

LAVAL, LAURENTIDES, LANAUDIÈRE



MARIE-NOËLLE GRANGER
réélue en mai 2016
(2^e mandat)



ALESSANDRO ORSI
réélu en mai 2016 (3^e mandat)
Démission en août 2016



KARINE LABRECQUE
élue par le CA en novembre 2016

RÉGION 07

OUTAOUAIS, ABITIBI-TÉMISCAMINGUE ET NORD-DU-QUÉBEC



GABRIELLE THIVIERGE
réélue en mai 2015 (3^e mandat)
Démission en septembre 2016



STÉPHANIE FECTEAU
élue par le CA en septembre 2016
Démission en mars 2017

RÉGION 8

MONTÉRÉGIE



JEAN-PIERRE ROBIN
réélu en mai 2016
(3^e mandat)



VÉRONIQUE SAINT-PIERRE
élue en mai 2016
(1^{er} mandat)

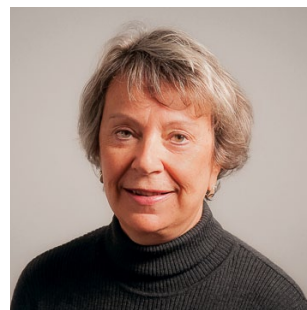
LES ADMINISTRATEURS ET ADMINISTRATRICES NOMMÉS/ÉES PAR L'OFFICE DES PROFESSIONS DU QUÉBEC



RAOUL DESMEULES
nommé en mars 2015
(2^e mandat)



CLAUDE DI STASIO
nommée en mars 2015
(2^e mandat)



JOCELYNE PELLERIN
nommée en mai 2016
(2^e mandat)



FRANCINE BOIVIN
nommée en mai 2016
(1^{er} mandat)

ACTIVITÉS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Les administrateurs, guidés par leur mandat premier de protection du public, se penchent sur les grandes orientations à donner à l'Ordre, sur l'application des dispositions du *Code des professions* et des règlements qui en découlent, sur l'utilisation adéquate des ressources financières et sur la surveillance générale des activités de l'Ordre. Le Conseil d'administration exerce tous les droits, pouvoirs et prérogatives de l'Ordre, sauf ceux qui sont du ressort des membres réunis en assemblée générale.

Au cours de l'exercice 2016-2017, le Conseil d'administration a tenu quatre séances ordinaires et quatre séances extraordinaires. L'assemblée générale de l'Ordre 2016-2017 s'est tenue le 9 juin 2017, au Manoir Saint-Sauveur dans les Laurentides.

EN MATIÈRE D'AFFAIRES LÉGALES ET RÉGLEMENTAIRES, LE CONSEIL D'ADMINISTRATION A, NOTAMMENT :

- adopté le projet de rapport annuel 2015-2016;
- adopté l'avis de convocation à l'assemblée générale;
- adopté le programme de surveillance générale 2016-2017;
- adopté le mémoire portant sur le projet de loi no 98 concernant l'admission aux professions réglementées et la gouvernance du système professionnel;
- adopté le mémoire portant sur le projet de loi no 99 concernant la Loi modifiant la Loi sur la protection de la jeunesse et d'autres dispositions;
- accordé l'accréditation à la médiation familiale à une personne.

EN MATIÈRE D'AFFAIRES PROFESSIONNELLES, D'ORIENTATION ET DE PRISES DE POSITION, LE CONSEIL D'ADMINISTRATION A, NOTAMMENT :

- adopté le plan d'action 2016-2017;
- adopté le programme des Journées de la psychoéducation;
- adopté le document comportant les neuf recommandations du comité sur l'application du PL 21 au sein des communautés autochtones;
- adopté les modifications demandées par le COAMF concernant la révision du guide des normes de pratiques sur la médiation familiale;
- adopté le plan stratégique 2017-2020;
- approuvé le plan de mise en œuvre du plan stratégique;
- approuvé le plan d'action 2017-2018;
- adopté le cadre de référence en scolaire;
- donné l'appui du Conseil d'administration à la démarche de l'Ordre des criminologues du Québec en vue d'obtenir une modification au PL 21 permettant à ses membres d'effectuer une nouvelle activité réservée;
- approuvé une demande de subvention auprès du ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion, dans le cadre du Programme Accès aux ordres professionnels.

EN MATIÈRE D'AFFAIRES ADMINISTRATIVES ET FINANCIÈRES, LE CONSEIL D'ADMINISTRATION A, NOTAMMENT :

- adopté les états financiers vérifiés 2015-2016;
- adopté un plan de redressement afin de retrouver l'équilibre budgétaire;
- adopté le scénario d'une cotisation de 50 % l'an 1 et de 100 % l'an 2 pour les membres recrues;
- recommandé à l'assemblée générale des membres une augmentation de la cotisation de 30 \$ pour l'année 2018-2019;
- nommé un nouveau signataire des effets de commerce de moins de 1 000 \$;
- adopté l'augmentation de 5 \$ des frais du Registre des droits acquis;
- adopté les prévisions budgétaires 2017-2018;
- adopté l'augmentation des échelles salariales et des jetons de présence pour l'année 2017-2018;
- résolu de conserver les taux établis pour les frais de déplacement;
- résolu de recommander aux membres réunis en assemblée générale de nommer la firme comptable Senez de Carufel CPA inc. comme auditeurs pour l'année financière 2017-2018.

EN MATIÈRE DE GOUVERNANCE, LE CONSEIL D'ADMINISTRATION A, NOTAMMENT :

- adopté les modifications apportées à la politique du Bureau du syndic;
- adopté les modifications apportées à la politique des conditions d'engagement des inspecteurs;
- adopté les modifications apportées à la politique concernant les conditions d'engagement des contractuels;
- adopté les délégations de pouvoirs au comité exécutif;
- adopté les modifications à la politique Cotisation, inscription au tableau des membres et frais exigibles;
- adopté le rapport de mi-année du bureau du syndic;
- élu Stéphanie Fecteau, ps.éd. administratrice de la région électorale 07;
- élu Karine Labrecque, ps.éd., administratrice de la région électorale 06;
- élu Josée Brouillard, ps.éd., administratrice dans la région électorale 05.

EN MATIÈRE DE NOMINATIONS ET DE MANDATS, LE CONSEIL D'ADMINISTRATION A, NOTAMMENT :

- nommé Jean-Pierre Robin, ps.éd., comme délégué-substitut au CIQ;
- nommé Dominique Auger en tant que déléguée au Conseil québécois d'agrément;
- nommé Colette Boulanger, ps.éd. et Julie Delisle, ps.éd., membres du comité de révision des plaintes pour un mandat se terminant le 31 mars 2019;
- nommé Lucille David, ps.éd., membre du conseil de discipline pour un mandat se terminant le 31 mars 2019;
- nommé Josée Caron, secrétaire du conseil de discipline;
- nommé Mélanie L'Heureux-Lapalme, ps.éd., Ginette Lajoie, ps.éd., Luc Mantha, représentant du public, et Gilles Cantin, professeur, membres du jury des prix 2017;
- nommé Mireille Jean, ps.éd., administratrice, jury pour la bourse Jocelyne-Pronovost et Véronique St-Pierre, ps.éd., administratrice, jury pour la bourse Marcel-Renou;
- nommé Johanne Quenneville, ps.éd., représentante de l'Ordre au COAMF;
- nommé Louise Dépelteau, ps.éd., présidente du comité de révision des plaintes pour un mandat de trois ans;
- nommé Lise Desbiens, ps.éd., membre du comité de révision des plaintes pour un mandat de trois ans;
- nommé Jean-Louis Laberge, ps.éd., membre du comité de révision des plaintes pour un mandat de trois ans;
- reconduit le mandat de Bernard Cabot, ps.éd., syndic adjoint, pour trois ans;
- résolu de nommer Chantal Cloutier, ps.éd., Francine Dépelteau, ps.éd. et Rina Petretta, ps.éd., membres du comité d'inspection professionnelle pour un mandat de deux ans.

EN MATIÈRE DE RECONNAISSANCE, LE CONSEIL D'ADMINISTRATION A, NOTAMMENT :

- soumis la candidature de Claire Jutras, ps.éd., au Mérite du CIQ;
- décerné le Prix Publication - Grand public à Marie-Hélène Poulin, ps.éd. et Catherine Charbonneau;
- décerné le prix Reconnaissance à Renée Verville;
- décerné le Prix Publication – Recherche à Jonathan Bluteau, ps.éd., et Claude Julien;
- décerné le Prix de la relève à Maggie Dion, ps.éd.;
- décerné la Bourse Jocelyne-Pronovost à Hélène Fortin-Lachance, ps.éd.

EN MATIÈRE DE RESSOURCES HUMAINES, LE CONSEIL D'ADMINISTRATION A, NOTAMMENT :

- renouvelé le contrat du président sur une base hebdomadaire de cinq jours semaine;
- devancé la fin de probation de Dominique Auger, directrice générale et secrétaire de l'Ordre au 26 novembre 2016.

RAPPORT

DES ACTIVITÉS

DU COMITÉ DE GOUVERNANCE

Le comité de gouvernance s'intéresse principalement aux règles et aux pratiques de la gouvernance, aux questions relatives à l'éthique et à la déontologie du Conseil, à la composition du Conseil et de ses comités ainsi qu'à l'évaluation de la performance des instances et des personnes concernées.

Le comité de gouvernance a tenu deux réunions au cours de l'année financière.

AU COURS DE L'ANNÉE, LES MEMBRES DU COMITÉ DE GOUVERNANCE ONT NOTAMMENT :

- révisé la politique Cotisation, inscription au tableau des membres et frais exigibles;
- révisé la politique concernant le bureau du syndic;
- révisé la politique concernant les conditions d'engagement des inspecteurs;
- révisé la politique d'attribution des prix et des bourses de l'Ordre;
- revu le programme de formation offert aux administrateurs;
- effectué une réflexion sur les porteurs de dossiers;
- analysé les résultats de l'évaluation du Conseil d'administration, de l'auto-évaluation des administrateurs et de l'évaluation du président.

MEMBRES DU COMITÉ DE GOUVERNANCE

BRIGITTE ALARIE, ps.éd., administratrice

MONIQUE NADEAU, ps,éd, administratrice

JOCELYNE PELLERIN, administratrice nommée

DENIS LECLERC, ps.,éd., président

DOMINIQUE AUGER, D.S.A., Adm.A. directrice générale et secrétaire

RAPPORT DES ACTIVITÉS DU COMITÉ EXÉCUTIF

Le comité exécutif est composé du président, du vice-président, des deux administrateurs élus et d'un administrateur nommé. Le comité exécutif est élu annuellement. En plus d'exercer les pouvoirs que le Conseil d'administration lui a délégués, conformément à l'article 96.1 du Code des professions, il veille aux affaires courantes de l'Ordre.

MEMBRES DU COMITÉ EXÉCUTIF

DENIS LECLERC, ps. éd., président

JEAN-PIERRE ROBIN, ps.éd., vice-président

BRIGITTE ALARIE, ps.éd., administratrice

MARC BERGERON, ps.éd., administrateur

RAOUL DESMEULES, administrateur nommé

Au cours de l'exercice financier 2016-2017, le comité exécutif a tenu sept réunions régulières. Lors de ces réunions, les administrateurs ont notamment approuvé la liste des candidats admis par la secrétaire générale, ils ont pris connaissance des décisions du comité des admissions par équivalence, procédé à l'étude des recommandations du comité d'inspection professionnelle et fait des recommandations au Conseil d'administration. Les dossiers administratifs et financiers ont été à l'ordre du jour de toutes les réunions.

Voici un résumé des principales décisions du comité exécutif.

DÉLIVRANCE DE PERMIS, ACCRÉDITATIONS ET TABLEAU DES MEMBRES

LE COMITÉ EXÉCUTIF A, NOTAMMENT :

- effectué la délivrance de permis aux nouveaux membres et réinscrit des membres;
- délivré et renouvelé des permis restrictifs temporaires;
- octroyé des permis réguliers à des détenteurs de permis temporaires;
- radié des membres pour différents motifs;
- révoqué les permis des candidats n'ayant pas fait leur inscription au tableau des membres;
- révoqué les permis temporaires pour non-paiement;
- révoqué les permis temporaires pour expiration du délai;
- accordé des accréditations à la pratique de la médiation familiale.

AFFAIRES RÉGLEMENTAIRES

LE COMITÉ EXÉCUTIF A, NOTAMMENT :

- imposé des mesures de perfectionnement à des psychoéducateurs à la suite des recommandations du comité d'inspection professionnelle;
- prolongé le délai pour réussir une formation en tenue de dossiers à des psychoéducateurs;
- prolongé le délai pour réussir une supervision à des psychoéducateurs;
- maintenu de respecter le délai pour terminer une supervision clinique;
- imposé à des psychoéducateurs des formations et supervisions recommandées par le conseil de discipline;
- limité le droit d'exercer la profession de certains membres, avec ou sans leur consentement.

AFFAIRES ADMINISTRATIVES ET FINANCIÈRES

LE COMITÉ EXÉCUTIF A, NOTAMMENT :

- adopté les états de revenus et dépenses tout au cours de l'année;
- recommandé aux administrateurs du Conseil d'administration de retenir le scénario d'une cotisation de 50 % l'an 1 et de 100 % l'an 2 pour les membres recrues;
- recommandé aux administrateurs du Conseil d'administration de recommander aux membres réunis en assemblée générale d'augmenter la cotisation de 30,00 \$ pour l'année 2018-2019;
- recommandé aux administrateurs du Conseil d'administration d'augmenter les frais d'inscription au registre des droits acquis de 5.00 \$;
- approuvé le tableau des dépenses du président;
- recommandé au Conseil d'administration l'augmentation des échelles salariales et des jetons de présences pour l'année 2017-2018;
- recommandé aux administrateurs de conserver les barèmes de frais de déplacement tels quels;
- recommandé au Conseil d'administration l'adoption des prévisions budgétaires;
- recommandé au Conseil d'administration d'adopter le plan stratégique 2017-2020 et son plan de mise en œuvre;
- recommandé au Conseil d'administration d'adopter le plan d'action 2017-2018.

AFFAIRES PROFESSIONNELLES

LE COMITÉ EXÉCUTIF A, NOTAMMENT :

- recommandé aux membres du Conseil d'administration d'approuver les changements demandés par le COAMF;
- nommé Mylène Ouellet, ps.éd., membre du comité du dossier;
- nommé Joanne Parent, ps.éd. et Sylvie Pelletier, ps.éd., membres du conseil d'arbitrage des comptes;
- recommandé aux administrateurs la candidature de Claire Jutras, ps.éd., au Mérite du CIQ.

PERSONNEL DE L'ORDRE

DIRECTION GÉNÉRALE

DOMINIQUE AUGER, D.S.A., Adm.A., directrice générale et secrétaire

SERVICES ADMINISTRATIFS

TO NGA HUYNH, coordonnatrice des services administratifs jusqu'au 15 décembre 2016

SERVICES JURIDIQUES

JOSÉE CARON, technicienne juridique et secrétaire du conseil de discipline depuis le 23 janvier 2017

ME GENEVIÈVE ROY, conseillère juridique jusqu'au 2 septembre 2016

SERVICE DES COMMUNICATIONS

ALAIN BEAUREGARD, B. A., responsable des communications

QUALITÉ DE L'EXERCICE ET DÉVELOPPEMENT PROFESSIONNEL

CLAUDE PAQUETTE, ps.éd., coordonnateur à la qualité de l'exercice et au soutien professionnel

DOMINIQUE TRUDEL, Ph. D., ps.éd., coordonnatrice aux admissions et au soutien professionnel

CATHERINE DE LANUX, ps.éd., coordonnatrice aux affaires professionnelles

JEAN HÉNAULT, ps.éd., coordonnateur aux admissions et au soutien professionnel jusqu'en décembre 2016 (absence temporaire)

MARIE-CHRISTINE HARGUINDÉGUY-LINCOURT, ps.éd. coordonnatrice au développement et au soutien professionnel depuis le 5 janvier 2017 (en remplacement de Jean Hénault)

BUREAU DU SYNDIC

ROBERT TURBIDE, ps.éd., syndic

ÉQUIPE D'ADJOINTES ADMINISTRATIVES

MÉLANY BESNER, adjointe aux admissions

SYLVIANE BESNER, adjointe aux services administratifs et réceptionniste jusqu'au 14 mars 2017

KARMINA DHE PAGANON, adjointe aux services administratifs et réceptionniste depuis mai 2016 (par intérim)

MANON GAUTHIER, B.A., adjointe à la direction générale et à la présidence

PIERRETTE SAVARD, adjointe aux affaires juridiques, à l'inspection et au bureau du syndic

HÉLÈNE VERNEREY, adjointe au développement professionnel et aux communications

BUREAU DU SYNDIC

Le Bureau du syndic a pour mandat de faire enquête à la suite d'une information ou d'une demande du public selon laquelle un psychoéducateur aurait commis une infraction aux dispositions du *Code des professions*, du code de déontologie des psychoéducateurs ou des autres règlements adoptés en vertu du *Code des professions*.

Cette année, 30 nouveaux dossiers d'enquête ont été ouverts alors que 30 ont été fermés. De nombreuses demandes d'information ont été reçues de la part du public ou des membres concernant des renseignements en regard des lois et règlements régissant l'exercice de la psychoéducation.

Aucune demande de renseignements en vertu de la Loi d'accès à l'information et de la protection des renseignements personnels applicable aux ordres professionnels n'a été reçue.

BILAN DES DOSSIERS TRAITÉS AU COURS DE LA PÉRIODE VISÉE	
Dossiers demeurés ouverts au 1 ^{er} avril 2016	9
Dossiers ouverts durant la période	30
Membres visés durant la période	30
Dossiers fermés durant la période	30
Dossiers demeurant ouverts au 1 ^{er} avril 2017	9
DÉCISIONS	
Décisions de porter plainte	4
Décisions de ne pas porter plainte	26
Décision de régler le dossier par la conciliation	0
MOTIF PRINCIPAL DES DEMANDES D'ENQUÊTE REÇUES AU COURS DE LA PÉRIODE VISÉE	
Qualité de la relation professionnelle	8
Consentement	1
Indépendance professionnelle et conflit d'intérêts	5
Qualité d'exercice	14
Collaboration et engagement professionnels	2
TOTAL	30

BUREAU DU SYNDIC	
ROBERT TURBIDE , ps.éd., syndic	JEAN-FRANÇOIS GAUTHIER , ps.éd., syndic adjoint
ANNE-MARIE BEAULIEU , ps.éd., syndique adjointe	ANNIE POIRIER , ps.éd., syndique adjointe
BERNARD CABOT , ps.éd., syndic adjoint	

COMITÉ D'INSPECTION PROFESSIONNELLE

Le comité d'inspection professionnelle (CIP) est chargé de la surveillance de l'exercice de la profession par les membres de l'Ordre et voit à ce que les normes soient appliquées. Pour ce faire, il procède notamment à la vérification du lieu de pratique, des dossiers et du matériel des psychoéducateurs. Selon les circonstances, le CIP peut s'adresser au comité exécutif afin d'exiger qu'un membre complète un stage, un cours de perfectionnement ou les deux à la fois. La requête du CIP pourrait même avoir pour objet de limiter ou de suspendre le droit d'exercer les activités professionnelles d'un psychoéducateur, jusqu'à ce que le membre en difficulté ait satisfait aux conditions qui lui sont imposées.

RECOMMANDATIONS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

LE CIP A FAIT LES RECOMMANDATIONS SUIVANTES :

- Poursuivre la surveillance accrue des membres en milieu scolaire, un secteur de pratique qui offre peu de soutien professionnel et d'encadrement, qui demande énormément d'autonomie et qui sollicite plusieurs compétences;
- S'assurer que les psychoéducateurs sachent intervenir auprès de la personne suicidaire à l'aide de bonnes pratiques;
- Réfléchir à une modalité pour rendre la formation en tenue de dossiers obligatoire; la grande majorité des lacunes touche cet aspect de la pratique.

RÉSUMÉ DES RÉALISATIONS

Pour l'exercice 2016-2017, 433 avis de sélection ont été envoyés aux membres sélectionnés, les invitant dans un premier temps, à remplir un questionnaire d'autoévaluation de leur pratique. Ce nombre représente environ 11 % des membres actifs. Après analyse, 149 visites ont été déterminées, représentant 34 % des membres ayant rempli le questionnaire. À ce nombre s'ajoutent huit visites de groupe, réalisées auprès de 190 membres dans leur milieu de travail et portant notamment, sur les normes en tenue de dossiers et la déontologie.

Finalement, pour cette même période, le CIP s'est réuni à dix reprises et a tenu quatre journées d'étude, réunissant l'ensemble des inspecteurs et les membres du comité d'inspection professionnelle.

PROGRAMME DE SURVEILLANCE GÉNÉRALE DE L'EXERCICE DE LA PROFESSION 2016-2017

En vertu de l'article 11 du *Règlement sur le comité d'inspection professionnelle*, le CIP a déterminé le programme de surveillance pour l'année 2016-2017 et a proposé au Conseil d'administration de l'Ordre les critères de sélection suivants :

1. CRITÈRES DE SÉLECTION PERMANENTS

LES MEMBRES :

- qui présentent un minimum d'un an d'expérience professionnelle;
- n'ayant jamais complété de questionnaire d'autoévaluation;
- dont les heures de formation continue ne respectent pas la norme d'exercice;
- dont la dernière inspection remonte à plus de sept ans;
- qui ont été admis par équivalence dans la dernière année (pour ces membres, la visite proposée sera de type visite de démarrage);
- qui vivent un changement majeur de poste occupé, de domaine de pratique, de services offerts ou de clientèle.

2. CRITÈRES SPÉCIFIQUES POUR LA PÉRIODE

LES MEMBRES :

- qui arrivent à trois ans de pratique;
- qui exercent en milieu scolaire;
- qui exercent dans le réseau de la santé et des services sociaux (impacts des changements en vigueur).

INSPECTION GÉNÉRALE 2016

Questionnaires transmis aux membres	433
Questionnaires en attente	0
Questionnaires non complétés (annulés ou reportés) ¹	43
QUESTIONNAIRES COMPLÉTÉS	390

QUESTIONNAIRES – MILIEUX DE PRATIQUE

Pratique privée	23
Centres jeunesse et centres de réadaptation	55
Milieu scolaire	183
Centres de la petite enfance	3
Milieu communautaire	13
Santé et services sociaux	113
Autres	0
TOTAL DES QUESTIONNAIRES	390

QUESTIONNAIRES - RÉSULTATS DE L'ANALYSE

Pratique jugée acceptable	227
Visite déterminée	149
Le CIP ne peut se prononcer en raison de la fonction occupée	14
Référence au syndic	0
TOTAL	390

VISITES 2016 – RÉPARTITION DES MILIEUX DE PRATIQUE

Pratique privée	9
Centres jeunesse et centres de réadaptation	22
Milieu scolaire	70
Milieu communautaire et autres	5
Santé et services sociaux	43
TOTAL	149

1 Motifs d'annulation ou report : congé de maladie, congé parental, retraite imminente, titre d'emploi ou fonctions (enseignant, gestionnaire, technicien, etc.).

DÉCISIONS DU CIP POUR LA PÉRIODE DU 1^{ER} AVRIL 2016 AU 31 MARS 2017

Pratique répondant aux normes	25
Correctifs mineurs	77
Correctifs avec envoi de documents au CIP	26
Correctifs avec visite de contrôle	9
Inspection particulière portant sur la compétence	2
Imposition d'une mesure par le comité exécutif	7
Référence au syndic	3
À recevoir	0
TOTAL	149

DEMANDES D'INSPECTION SUR LA COMPÉTENCE POUR LA PÉRIODE DU 1^{ER} AVRIL 2016 AU 31 MARS 2017

Provenance du syndic	8
Provenance du public – employeur – collègue	1
TOTAL	9

INSPECTIONS SUR LA COMPÉTENCE – DÉCISIONS DU CIP POUR LA PÉRIODE DU 1^{ER} AVRIL 2016 AU 31 MARS 2017

Pratique répondant aux normes	0
Envoi de documents au CIP	0
Visite de suivi	9
Imposition d'une mesure par le comité exécutif	9
Référence au syndic	0

COMITÉ D'INSPECTION PROFESSIONNELLE (CIP)

CLAIRE JUTRAS, ps.éd., présidente

JANIE AUBIN, ps.éd.

ANN-REBECCA MAUGILE, ps.éd.

MIREILLE RIVERIN, ps.éd.

LIBERTAD SANCHEZ, ps.éd.

CLAUDE PAQUETTE, ps.éd., secrétaire

INSPECTEURS

JANIE AUBIN, ps.éd.

RICHARD CHAGNON, ps.éd.

SYLVAIN DAIGNEAULT, ps.éd.

MÉLISSA DE COURVAL, ps.éd.

ANNE-MARIE DELISLE, ps.éd.

RICHARD LACHAPELLE, ps.éd.

GENEVIÈVE MASSICOTTE, ps.éd.

RINA PETRETTA, ps.éd.

GHITZA THERMIDOR, ps.éd.

CONSEIL DE DISCIPLINE

Conformément à l'article 116 du Code des professions, le conseil de discipline est saisi de toute plainte formulée contre un professionnel pour une infraction aux dispositions du *Code des professions* ou des règlements adoptés conformément à ce dernier.

Au cours de l'exercice 2016-2017, le conseil de discipline a été saisi de cinq nouvelles plaintes par le syndic, il a pris 11 décisions en délibéré et n'a rendu aucune décision sur le banc. Aucune plainte privée n'a été déposée devant le conseil de discipline.

SÉANCES DU CONSEIL DE DISCIPLINE

- 12 journées d'audience
- Neuf conférences de gestion

DÉCISIONS RENDUES PAR LE CONSEIL

Le conseil a rendu 11 décisions déclarant l'intimé coupable dont trois de celles-ci ont été rendues à plus de 90 jours de la prise en délibéré. Parmi ces décisions, dix décisions ont été rendues sur des dossiers de l'année précédente. Une audience sur sanction suivra au cours de la prochaine année financière.

Au cours de l'exercice 2016-2017, le conseil de discipline a également fait trois recommandations au Conseil d'administration et une seule décision a été portée en appel au Tribunal des professions.

PLAINTES DONT L'AUDIENCE EST COMPLÉTÉE AU 31 MARS 2017

NATURE DE LA PLAINTÉ	NOMBRE
Avoir agi à titre de psychoéducateur auprès d'un client et avoir passé du temps à son domicile avec celui-ci alors qu'aucun motif de nature professionnel ne le justifiait.	1
Avoir un comportement allant à l'encontre de ce qui est généralement admis dans la profession et susceptible de dévaloriser l'image de la profession en faisant défaut de remettre aux responsables d'un programme les dossiers des clients suivis alors que l'intimée avait été congédiée.	1
Avoir transgressé les frontières de la relation thérapeutique avec sa cliente, ne pas avoir sauvegardé son indépendance professionnelle et s'être placé en conflit d'intérêts en développant des liens affectueux envers celle-ci et en acceptant de la recevoir comme stagiaire en éducation spécialisée dans son milieu de travail / Avoir omis de tenir un dossier à jour pour sa cliente et d'y consigner les informations prévues par règlement, commettant ainsi une infraction.	1
Acte dérogatoire à l'honneur ou à la dignité de la profession en établissant des liens intimes, amoureux ou sexuels avec un client.	1
Avoir fait l'objet d'une décision d'un tribunal canadien le déclarant coupable d'infractions criminelles, lesquelles infractions ont un lien avec l'exercice de la profession de psychoéducateur et avoir omis d'en aviser le secrétaire de l'Ordre.	1

NATURE DE LA PLAINTÉ (SUITE)	NOMBRE
Avoir commis un acte dérogatoire à l'honneur et à la dignité de la profession et avoir eu une conduite pouvant porter atteinte à l'intégrité de la profession en rendant des services à une cliente mineure sans avoir obtenu le consentement libre et éclairé de cette dernière et de son père et en faisant défaut de l'inscrire à son dossier. / Avoir commis un acte dérogatoire à l'honneur et à la dignité de la profession et avoir eu une conduite pouvant porter atteinte à l'intégrité de la profession en faisant défaut de sauvegarder son indépendance professionnelle et en exerçant des activités professionnelles non autorisées sans prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer la confidentialité des données brutes non interprétées inhérentes à son évaluation.	1
Avoir fait défaut de collaborer de façon adéquate à l'enquête menée par le comité d'inspection professionnelle.	1
Avoir commis un acte ou avoir eu un comportement susceptible de dévaloriser l'image de la profession en dénonçant, sur sa page Facebook, la personne qui a formulé une demande d'enquête auprès du syndicat de l'Ordre à son sujet.	1
Avoir omis d'informer l'Ordre qu'il avait fait l'objet de décisions d'un tribunal canadien le déclarant coupable d'infractions criminelles.	1
Avoir tenu des propos à connotation sexuelle déplacés ou inconvenants auprès de deux stagiaires en psychoéducation.	1

DÉCISIONS DU CONSEIL	NOMBRE
Rejetant la plainte	0
Acquittant l'intimé	0
Radiant provisoirement l'intimé	0
Autorisant le retrait de la plainte	0
Déclarant l'intimé coupable	1
Déclarant l'intimé coupable et imposant des sanctions	7
Décision interlocutoire	0
Imposition d'une sanction	3

SANCTIONS IMPOSÉES PAR LE CONSEIL	NOMBRE
Réprimande	0
Amendes	7
Limitation d'exercice et amende	0
Radiation temporaire	5
Radiation permanente	0

MEMBRES DU CONSEIL DE DISCIPLINE

ME MYRIAM GIROUX-DEL ZOTTO, présidente

ME LYNE LAVERGNE, présidente

ME GEORGES LEDOUX, président

ME JEAN-GUY LÉGARÉ, président

ME DANIEL Y. LORD, président

ME LYDIA MILAZZO, présidente

ME CHANTAL PERREAULT, présidente

LUCILLE DAVID, ps.éd.

JULIE DE SERRES, ps.éd.

BERNARD DESCHÊNES, ps.éd.

RENÉ GRENIER, ps.éd.

RENÉE GIGUÈRE, ps.éd.

DANIÈLE LAREAU, ps.éd.

JOSÉE LEHOX, ps.éd.

DIANE MÉTAYER, ps.éd.

DANIEL PUSKAS, ps.éd.

ME GENEVIÈVE ROY, secrétaire (jusqu'au 22 janvier 2017)

JOSÉE CARON, secrétaire (à compter du 23 janvier 2017)

ME LOUISE RICHARD, secrétaire substitut

COMITÉ DE RÉVISION DES PLAINTES

Conformément à l'article 123.3 du *Code des professions*, le comité de révision des plaintes a pour fonction de donner à toute personne qui le lui requiert et qui a déjà demandé au syndic la tenue d'une enquête, un avis relativement à la décision du syndic ou d'un syndic adjoint de ne pas porter plainte contre le professionnel.

Au cours de l'exercice 2016-2017, aucune demande d'avis n'a été présentée hors délai et deux demandes ont été présentées au comité, qui s'est réuni deux fois. Dans les deux dossiers, le comité a été d'avis qu'il n'y avait pas lieu de porter plainte devant le conseil de discipline.

MEMBRES DU COMITÉ DE RÉVISION DES PLAINTES

DOMINIQUE MARTINET, ps.éd., président
(jusqu'au 10 mars 2017)

LOUISE DÉPELTEAU, ps.éd., présidente
(à compter du 11 mars 2017)

COLLETTE BOULANGER, ps.éd.

JULIE DELISLE, ps.éd.

LISE DESBIENS, ps.éd.

JEAN-LOUIS LABERGE, représentant du public

ANDRÉ ROY, représentant du public

LOUIS ROY, représentant du public

ME GENEVIÈVE ROY, secrétaire (jusqu'au 22 janvier 2017)

JOSÉE CARON, secrétaire (à compter du 23 janvier 2017)

CONSEIL D'ARBITRAGE DES COMPTES

Le conseil d'arbitrage des comptes a pour mandat d'appliquer la procédure d'arbitrage des comptes conformément au *Règlement sur la procédure de conciliation et d'arbitrage des comptes des membres de l'Ordre*.

Au cours de l'exercice 2016-2017, aucune demande de conciliation ou d'arbitrage n'a été reçue.

ARBITRES

ISABELLE BANVILLE, ps.éd.

ANDRÉ LAVERGNE, ps.éd.

JOANNE PARENT, ps.éd.

SYLVIE PELLETIER, ps.éd.

USURPATION DE TITRE ET EXERCICE ILLÉGAL

- Nombre d'enquêtes complétées sur l'usurpation du titre : 9
- Nombre d'enquêtes complétées sur l'exercice illégal : 0

Parmi les enquêtes effectuées, aucune poursuite pénale n'a été intentée portant sur l'usurpation de titre. Un jugement a été rendu en usurpation du titre de psychoéducatrice à la suite d'une poursuite pénale intentée au cours de l'année précédente.

EXERCICE EN SOCIÉTÉ

Treize psychoéducateurs exercent en société par actions et trois en société en nom collectif à responsabilité limitée.

ADMISSION

À LA PRATIQUE

ACTIVITÉS RELATIVES À LA RECONNAISSANCE D'ÉQUIVALENCE AUX FINS DE LA DÉLIVRANCE D'UN PERMIS

Le Conseil d'administration a délégué au comité des admissions par équivalence le mandat d'examiner les demandes d'équivalence à l'Ordre et de faire les recommandations appropriées selon le *Code des professions*, le *Règlement sur les diplômes délivrés par les établissements d'enseignement désignés qui donnent droit aux permis et aux certificats de spécialistes des ordres professionnels*, le *Règlement sur les normes d'équivalence pour la délivrance d'un permis de l'Ordre des psychoéducateurs et psychoéducatrices du Québec* et la réglementation de la Charte de la langue française.

L'Ordre n'a pas de règlement sur les autorisations légales d'exercer la profession de psychoéducateur hors du Québec qui donnent ouverture au permis de l'Ordre, ni de règlement sur la délivrance d'un permis de l'Ordre pour donner effet à un arrangement conclu par l'Ordre en vertu de l'Entente entre le Québec et la France en matière de reconnaissance mutuelle des qualifications professionnelles. Cette situation s'explique par le fait que la profession de psychoéducateur est propre au Québec et n'a pas vraiment d'équivalence à l'extérieur de la province.

COMITÉ DES ADMISSIONS PAR ÉQUIVALENCE

JOSÉE LEHOUX, ps.éd., présidente du comité

SUZANNE BERNIER, ps.éd., membre

RACHEL BLUTEAU, ps.éd., membre

LOUISE DÉPELTEAU, ps.éd., membre

JEAN HÉNAULT, ps.éd., secrétaire (jusqu'au 14 décembre 2016)

DOMINIQUE TRUDEL, Ph. D., ps.éd., secrétaire (à partir du 15 décembre 2016)

LE COMITÉ DES ADMISSIONS PAR ÉQUIVALENCE A TENU SIX RÉUNIONS AU COURS DESQUELLES IL A :

- étudié 57 demandes d'admission par voie d'équivalence de formation. Le comité a délivré un permis restrictif temporaire pour 10 candidats, a exigé une formation supplémentaire à 33 candidats, a délivré un permis sans condition à neuf candidats, et a refusé l'admission à cinq candidats ne satisfaisant pas aux exigences;
- étudié la candidature de sept candidats qui ont déposé une demande d'admission plus de cinq ans après l'obtention de leur diplôme; le comité a délivré un permis sans condition à trois candidats et imposé un stage aux quatre autres candidats;
- étudié la candidature de 14 candidats qui ont déposé une demande de réinscription après avoir fait défaut de s'inscrire au tableau des membres pendant plus de cinq ans, le comité a délivré un permis sans condition à cinq candidats et imposé un stage aux neuf autres candidats.

DEMANDES DE RECONNAISSANCE DE L'ÉQUIVALENCE D'UN DIPLÔME DÉLIVRÉ PAR UN ÉTABLISSEMENT D'ENSEIGNEMENT SITUÉ HORS DU QUÉBEC

	NOMBRE			
	REÇUES	ACCEPTÉES	REFUSÉES	REÇUES QUI N'ONT PAS FAIT L'OBJET D'UNE DÉCISION À LA FIN DE LA PÉRIODE
au Canada	0	0	0	0
hors du Canada	0	0	0	0

	NOMBRE
Nombre de candidats à l'exercice de la profession concernés par les demandes de reconnaissance de l'équivalence d'un diplôme délivré par un établissement d'enseignement situé hors du Québec	0

DEMANDES DE RECONNAISSANCE DE L'ÉQUIVALENCE DE LA FORMATION ACQUISE PAR UNE PERSONNE QUI NE DÉTIENT PAS UN DIPLÔME REQUIS

	NOMBRE				
	REÇUES	ACCEPTÉES EN TOTALITÉ	ACCEPTÉES EN PARTIE	REFUSÉES	REÇUES QUI N'ONT PAS FAIT L'OBJET D'UNE DÉCISION À LA FIN DE LA PÉRIODE
au Canada	2	0	1	1	0
hors du Canada	1	0	0	1	0
au Québec	55	9	42	3	1

DEMANDES DE RECONNAISSANCE DE L'ÉQUIVALENCE DE LA FORMATION ACQUISE HORS DU QUÉBEC ACCEPTÉES EN PARTIE COMPORTANT UNE PRÉCISION DE LA FORMATION À ACQUÉRIR INDIQUÉE PAR L'ORDRE

	NOMBRE	
	AU CANADA	HORS DU CANADA
Cours	1	0
Stage	0	0
Examen	0	0
Cours et stage	0	0
Stage et examen	0	0
Cours et examen	0	0
Cours, stage et examen	0	0

DEMANDES DE RECONNAISSANCE DE L'ÉQUIVALENCE DE LA FORMATION ACQUISE HORS DU QUÉBEC ACCEPTÉES QUI COMPORTAIENT UNE PRÉCISION DE LA FORMATION À ACQUÉRIR INDIQUÉE PAR L'ORDRE

	NOMBRE	
	AU CANADA	HORS DU CANADA
Cours	0	0
Stage	0	0
Examen	0	0
Cours et stage	0	0
Stage et examen	0	0
Cours et examen	0	0
Cours, stage et examen	0	0

	NOMBRE
Nombre de candidats à l'exercice de la profession concernés par les demandes de reconnaissance de l'équivalence de la formation acquise hors du Québec par une personne qui ne détient pas un diplôme requis	3

ACTIVITÉS RELATIVES À LA DÉLIVRANCE DES PERMIS TEMPORAIRES, RESTRICTIFS TEMPORAIRES ET SPÉCIAUX
DEMANDES DE DÉLIVRANCE

	NOMBRE			
	REÇUES	ACCEPTÉES	REFUSÉES	REÇUES QUI N'ONT PAS FAIT L'OBJET D'UNE DÉCISION À LA FIN DE LA PÉRIODE
de permis temporaire en vertu de l'article 37 de la Charte de la langue française	1	0	1	0
de permis temporaire en vertu de l'article 41 du Code des professions	0	0	0	0
de permis restrictif temporaire fondées sur une demande de reconnaissance d'une équivalence en vertu du paragraphe 1° de l'article 42.1 du Code des professions	46	10	35	1

ACTIONS MENÉES POUR FACILITER LA RECONNAISSANCE DES ÉQUIVALENCES

L'Ordre voit à offrir des activités de formation aux candidats sur des contenus demandés en cours d'admission : système professionnel, déontologie et éthique, programme de lectures dirigées sur les fondements de la psychoéducation et programme de lectures dirigées sur l'évaluation psychoéducative.

Pour les candidats à qui le comité des admissions par équivalence demande d'effectuer un stage de formation pratique, l'Ordre offre un accompagnement personnalisé et fournit un guide de stage complet dans lequel se trouvent les informations concernant les objectifs, l'organisation et la planification des activités du stage et les différentes grilles de correction des travaux cliniques.

ACTIVITÉS DE FORMATION ET STAGES	NOMBRE DE PARTICIPANTS
Système professionnel, déontologie et éthique	28
Évaluation psychoéducative : séminaire d'encadrement clinique	29
Programme de lectures dirigées sur l'évaluation psychoéducative	5
Programme de lectures dirigées sur les fondements de la psychoéducation	4
Stage de 270 heures	4 (en cours)
Stage de 405 heures	1 (terminé)
Stage de 540 heures	1 (en cours)

RENCONTRES DES ÉTUDIANTS INSCRITS AU PROGRAMME DE MAÎTRISE EN PSYCHOÉDUCATION

Chaque année, l'Ordre offre aux universités de rencontrer leurs étudiants inscrits au programme de maîtrise en psychoéducation. Les objectifs de ces rencontres sont de présenter les mécanismes de protection du public et le projet de loi 21 et de mieux faire connaître le fonctionnement de l'Ordre, sa structure et les services offerts aux membres.

EN 2016-2017, LES ÉTUDIANTS DES UNIVERSITÉS SUIVANTES ONT ÉTÉ RENCONTRÉS :

- UQTR – Trois-Rivières
- Université Laval

ACTIVITÉS RELATIVES À LA DÉLIVRANCE D'UN PERMIS

DEMANDES DE PERMIS

	QUANTITÉ
Demandes de permis reçues fondées sur la détention d'un diplôme (Article 184 du <i>Code des professions</i>)	245
Demandes de permis acceptées fondées sur la détention d'un diplôme	245
Demandes de permis refusées fondées sur la détention d'un diplôme	0
Demandes de permis reçues fondées sur la reconnaissance des équivalences de diplôme	0
Demandes de permis reçues fondées sur la reconnaissance d'équivalence de la formation	58
Demandes de permis acceptées fondées sur la reconnaissance d'équivalence de la formation	52
Demandes de permis refusées fondées sur la reconnaissance d'équivalence de la formation	5
Demandes reçues qui n'ont pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période	1

COMITÉ DE LA FORMATION

Le comité de la formation est un comité consultatif auprès du Conseil d'administration de l'Ordre. Il a comme mandat d'examiner les questions relatives à la qualité de la formation initiale des psychoéducateurs.

Au cours de l'année, les travaux du comité ont majoritairement porté sur le projet de maîtrise en *Youth Work and Psychoeducation* développé par l'Université Concordia. Un examen attentif des cours proposés par ce programme et des profils de baccalauréat susceptibles de le précéder ont permis de rédiger un avis préliminaire à propos de ce programme. S'appuyant sur les normes d'équivalence pour la délivrance d'un permis, des recommandations ont ainsi été transmises aux représentantes de l'Université Concordia, responsables du projet. Par la suite, des ajustements ont été apportés au programme de maîtrise. Ceux-ci ont fait l'objet d'un échange profitable entre le comité de la formation et les représentantes de l'Université Concordia. Les caractéristiques du système universitaire anglophone, notamment l'absence de baccalauréat spécialisé, apportent une certaine complexité à la demande de reconnaissance de ce nouveau programme en psychoéducation.

Par ailleurs, le comité de la formation s'est donné comme projet de travail, pour les prochaines années, d'examiner l'encadrement des stages offerts dans les universités. Il souhaite d'abord obtenir un portrait complet des conditions dans lesquelles se déroulent les stages du baccalauréat et de la maîtrise : types de milieu, compétences développées, encadrement, supervision et évaluation du stage. Amorcé au cours de l'année, ce travail de collecte de données devrait permettre, à terme, de relever les meilleures pratiques et de mettre en lumière celles qui présentent certaines limites eu égard aux objectifs de formation visés.

Le comité de la formation a tenu trois réunions au cours de l'année 2016-2017.

MEMBRES DU COMITÉ DE LA FORMATION

DOMINIQUE TRUDEL, Ph. D., ps.éd., représentante de l'Ordre et présidente du comité

BERNARD DESCHÊNES, ps.éd., représentant de l'Ordre

CAROLINE COUTURE, Ph. D., ps.éd., représentante du Bureau de la coopération interuniversitaire (BCI)

ISABELLE THIBAUT, Ph. D., ps.éd., représentante du BCI

LUCIE VÉZINA, représentante du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES)

MARIE-CLAUDE RIOPEL, représentante suppléante du MEES

DOMINIQUE AUGER, DSA, Adm.A., directrice générale et secrétaire de l'Ordre (invitée)

ACTIVITÉS

DE FORMATION CONTINUE

Au cours de l'année 2016-2017, l'Ordre a poursuivi son virage vers des activités de formation offertes à distance en offrant un plus grand nombre de séances en classe virtuelle. Afin de faciliter davantage l'accès aux activités de formation, l'Ordre a offert également un webinaire durant l'heure du dîner. Les activités individuelles d'apprentissage, qui multiplient les possibilités d'accès à la formation continue, ont été reconduites. Notons cette année une augmentation de la participation au test de lecture du magazine.

NATURE DE L'ACTIVITÉ (HEURES RECONNUES)

ACTIVITÉS DE GROUPE EN SALLE	NOMBRE DE SÉANCES	NOMBRE DE MEMBRES PARTICIPANTS
BASC-3 (9 heures)	1	25
SOUS-TOTAL	1	25

ACTIVITÉS DE GROUPE EN CLASSE VIRTUELLE (WEB)	NOMBRE DE SÉANCES	NOMBRE DE MEMBRES PARTICIPANTS
Démarrer une pratique privée 1 ^{ère} partie (3 heures)	5	68
Démarrer une pratique privée 2 ^e partie (3 heures)	5	69
Sélectivité alimentaire en autisme (6 heures)	1	12
Webinaire : Des modalités de soutien professionnel pour exercer son rôle-conseil (1.5 heures)	1	16
SOUS-TOTAL	12	165

ACTIVITÉS INDIVIDUELLES D'AUTOAPPRENTISSAGE	NOMBRE DE SÉANCES	NOMBRE DE MEMBRES PARTICIPANTS
La tenue de dossiers : aspects déontologiques et réglementaires (20 heures)	–	32
La tenue de dossiers : aspects pratiques (20 heures)	–	20
Test de lecture – La pratique en mouvement no 12 : Des collaborations à cultiver (2 heures)	–	305
SOUS-TOTAL	–	357

AUTRE ACTIVITÉ DE FORMATION	NOMBRE DE SÉANCES	NOMBRE DE MEMBRES PARTICIPANTS
Journée de formation continue 2016 : LE RÔLE-CONSEIL	–	153
SOUS-TOTAL	–	153

TOTAL	–	700
--------------	----------	------------

COMITÉ

DE LA MÉDIATION FAMILIALE

L'Ordre est l'un des organismes accréditeurs à la médiation familiale et doit voir à ce que les candidats rencontrent les conditions d'obtention de l'accréditation. Il étudie les demandes d'accréditation à titre de médiateur familial conformément au Règlement sur la médiation familiale (L.R.Q., c. C-25) et fait des recommandations au Comité des organismes accréditeurs en médiation familiale (COAMF) à cet égard. Le comité fait aussi des recommandations quant à la prolongation de l'accréditation avec engagement d'un médiateur. Au cours de l'année 2016-2017, le comité s'est réuni six fois.

LE COMITÉ EXÉCUTIF A ADOPTÉ DES RECOMMANDATIONS ET A ACCRÉDITÉ :

- huit psychoéducateurs avec engagement;
- un psychoéducateur sans engagement.

Il a aussi annulé l'accréditation de deux médiateurs.

MEMBRES DU COMITÉ DE LA MÉDIATION FAMILIALE

CATHERINE DE LANUX, ps.éd., coordonnatrice aux affaires professionnelles

KIM CAIRNDUFF, ps.éd. et médiatrice familiale

AUTRES COMITÉS DE L'ORDRE

COMITÉ DE LA PLANIFICATION STRATÉGIQUE

L'Ordre a mis sur pied un comité de la planification stratégique composé d'administrateurs et d'employés au cours de l'année 2015. Ce groupe a d'abord fait un bilan des avancées réalisées par l'Ordre de 2011 à 2016, a revu la mission, la vision et les valeurs, et a finalement proposé de nouvelles orientations stratégiques au Conseil d'administration de l'Ordre. Ce comité n'a pas travaillé en vase clos. Tout d'abord, une vaste consultation au printemps 2016 a permis de recueillir l'opinion de 626 membres (14 % des membres), ainsi que des universités.

À partir de ces constats, le comité a rédigé un plan stratégique préliminaire qui a été présenté à plusieurs partenaires au cours de l'automne 2016 afin de recueillir leurs commentaires et de bonifier le plan stratégique. Plus de douze organisations du système professionnel, partenaires de la profession ou représentant les intérêts du public ont pris le temps de commenter le plan stratégique préliminaire et ont contribué à l'améliorer. Finalement, le plan stratégique 2017-2020 de l'Ordre a été adopté lors de la séance du Conseil d'administration de novembre 2016.

Le comité s'est rencontré cinq fois au cours de son mandat. De plus, une rencontre avec certains membres de la permanence et les administrateurs a eu lieu le 16 septembre 2016.

MEMBRES DU COMITÉ

DOMINIQUE AUGER, D.S.A., Adm.A., responsable du comité

ALAIN BEAUREGARD, B.A. responsable des communications

MANON GAUTHIER, B.A. adjointe à la direction générale et à la présidence

JEAN HÉNEAULT, ps.éd., coordonnateur aux admissions et au soutien professionnel

DENIS LECLERC, ps.éd., président

MARC LANOVAZ, ps.éd., administrateur

MONIQUE NADEAU, ps.éd., administratrice

COMITÉS D'AFFAIRES PROFESSIONNELLES

COMITÉ EN SANTÉ MENTALE ADULTE (SMA)

Le plan d'action pour l'année 2016-2017 du comité SMA était de favoriser le réseautage entre les psychoéducateurs du secteur, de terminer la production d'un cadre de référence pour le secteur, ainsi que de procéder à sa diffusion.

En plus d'avoir été sollicités pour répondre aux besoins des membres ayant des questions en lien avec le secteur de pratique, il a finalisé la production d'un cadre de référence des psychoéducateurs en santé mentale adulte.

Ainsi, un sous-comité de travail composé de la responsable du comité, la secrétaire du comité et d'une membre du comité a poursuivi l'écriture et la correction du contenu du cadre de référence. Le comité SMA a également identifié et sollicité des membres et des gestionnaires du réseau de la santé mentale et des services sociaux pour effectuer la validation du contenu. Il a également soumis le document au Conseil d'administration de l'Ordre. Ce sous-comité s'est réuni à six reprises.

LES MEMBRES DU COMITÉ

CATHERINE BEAUDET, ps.éd.

ISABELLE DAME, ps.éd., responsable du comité

ISABELLE BOURASSA, ps.éd.

SARAH DUFORD, ps.éd.

ANNE-MARIE FOURNELLE, ps.éd.

STÉFANIE HÉBERT, ps.éd.

VÉRONIQUE HÉNEAULT, ps.éd.

HÉLÈNE MINEAU, ps.éd.

CATHERINE DE LANUX, ps.éd., secrétaire du comité

COMITÉ DÉFICIENCE INTELLECTUELLE - TROUBLE DU SPECTRE DE L'AUTISME (DI-TSA)

Le plan d'action du comité DI-TSA pour l'année 2016-2017 était de contribuer à la formation continue des membres du secteur en organisant des formations et/ou des conférences, pouvant être dispensées par le biais de la plateforme Web installée aux bureaux de l'Ordre, ainsi que de contribuer au colloque en préparant une journée pour les membres du secteur.

En plus d'avoir été sollicités pour répondre aux besoins des membres ayant des questions en lien avec le secteur de pratique, le comité s'est réuni à cinq reprises. Ses travaux ont porté sur :

- la préparation de la journée pour les membres du secteur dans le cadre du colloque de l'Ordre;
- l'offre aux membres d'une série de trois conférences dans le cadre du projet pilote de conférences par le Web élaboré par le comité;
- l'évaluation du projet pilote de conférences par le Web.

LES MEMBRES DU COMITÉ

JEAN-FRANÇOIS BOUFFARD, ps.éd., responsable du comité

AMÉLIE DUFOUR, ps.éd.

DOMINIC LACASSE, ps.éd.

MANON LAFLAMME, ps.éd.

VÉRONIQUE LONGTIN, ps.éd.

JONATHAN PEPIN, ps.éd.

GHITZA THERMIDOR, ps.éd.

CATHERINE DE LANUX, ps.éd., secrétaire du comité

COMITÉ PERSONNES ÂGÉES

Le plan d'action du comité PERSONNES ÂGÉES pour l'année 2016-2017 était de favoriser le réseautage entre les psychoéducateurs qui travaillent auprès des personnes âgées, notamment en CHSLD; répertorier les écrits et outils cliniques utilisés par les psychoéducateurs travaillant auprès des personnes âgées; développer un outil promotionnel (dépliant ou autre) destiné au public et aux partenaires, présentant l'intervention psychoéducative auprès des personnes âgées; développer, en collaboration avec le département de la formation continue, une activité de formation et d'échange portant sur ce secteur de pratique.

En plus d'avoir été sollicités pour répondre aux besoins des membres ayant des questions en lien avec le secteur de pratique, les membres du comité ont contribué à la réflexion de la permanence de l'Ordre dans le cadre des travaux interordres sur la collaboration interprofessionnelle en CHSLD ainsi que dans le cadre des consultations du ministre de la santé et des services sociaux sur l'offre de services en CHSLD. Les membres du comité se sont réunis à cinq reprises au cours de l'année et ils ont :

- analysé les réponses au questionnaire sur les besoins des membres de ce nouveau secteur de pratique;
- contribué à la parution du magazine de l'Ordre *La pratique en mouvement* par l'écriture deux articles;
- préparé une journée pour les membres du secteur dans le cadre du colloque de l'Ordre;
- débuté l'élaboration d'un dépliant promotionnel sur la pratique dans ce secteur.

LES MEMBRES DU COMITÉ

NATHALIE CÔTÉ, ps.éd.

AUDREY LAPIERRE, ps.éd.

DIANE MÉTAYER, ps.éd., responsable du comité

MARIE-JOSÉE PARENT, ps.éd.

MARIE-CLAUDE PÉRUSSE, ps.éd.

CATHERINE DE LANUX, ps.éd., secrétaire du comité

COMITÉ DU DOSSIER DE LA PRATIQUE EN MOUVEMENT

Le comité du dossier du magazine professionnel de l'Ordre voit au choix des thématiques qui seront abordées dans chacun des numéros et à la recherche d'auteurs, le plus souvent psychoéducateurs, qui pourront contribuer à leur approfondissement sous des angles variés et complémentaires. Les psychoéducateurs qui font partie de ce comité sont à l'affût des préoccupations professionnelles de leurs pairs, lesquelles seront traitées dans des articles d'information, d'opinion ou de réflexion. En ce sens, ils contribuent au développement dynamique de leur profession. Le mandat du comité du dossier prévoit aussi la révision des textes reçus afin de s'assurer de leur rigueur et de leur pertinence pour les lecteurs. Le travail éditorial réalisé par les membres du comité de dossier permet de rendre compte de la pratique actuelle des psychoéducateurs, tant sous l'angle expérientiel que sous celui des concepts qui la structurent.

Au cours de l'année 2016-2017, les dossiers du magazine *La pratique en mouvement* ont eu comme thèmes les collaborations à cultiver pour le bien-être du client (numéro 12 – octobre 2015) ainsi que l'accompagnement des personnes en fin de vie (numéro 13 – mars 2017). Ce dernier numéro n'a été publié que dans un format électronique.

MEMBRES DU COMITÉ DU DOSSIER

DOMINIQUE TRUDEL, Ph. D., ps.éd., responsable du comité

ERIKA AMSTERDAM, ps.éd.

ALAIN BEAUREGARD, responsable des communications

CAROLINE DESHAIES, ps.éd. (numéro 12 uniquement)

ANDRÉE-ANNE HOULE, ps.éd.

SUZANNE LAROSE, ps.éd.

MYLÈNE OUELLETTE, ps.éd. (numéro 13 uniquement)

FORUM DES UNIVERSITÉS

Le Forum des universités regroupe des représentants des différentes écoles de formation en psychoéducation. C'est un lieu qui favorise les échanges entre les universités et l'Ordre à propos de préoccupations reliées à la formation initiale des psychoéducateurs et psychoéducatrices.

Pour l'exercice 2016-2017, le Forum des universités a tenu une rencontre, le 20 mai 2016. Outre les échanges habituels d'information de part et d'autre, il a été question, lors de cette réunion, du *Règlement sur certaines activités professionnelles pouvant être exercées par des personnes autres que des psychoéducateurs*. Ce règlement a des implications importantes pour la supervision des stagiaires de maîtrise et la qualification des psychoéducateurs pouvant assumer cette fonction. Les travaux entourant la planification stratégique 2017-2020 de l'Ordre ont aussi été présentés; il a été entendu que les universités allaient être sollicitées dans le cadre des consultations entourant cet exercice. Finalement, les représentants des universités ont été informés de la tenue d'une première édition des Journées de la psychoéducation, en novembre 2016. Ils ont été invités à collaborer à l'évènement, en proposant des activités qui pourraient se dérouler dans leur milieu.

MEMBRES DU FORUM DES UNIVERSITÉS

DENIS LECLERC, ps.éd., président de l'Ordre

DOMINIQUE AUGER, D.S.A., Adm.A., directrice générale et secrétaire de l'Ordre

JEAN HÉNAULT, ps.éd., coordonnateur aux admissions et au soutien professionnel

DOMINIQUE TRUDEL, Ph. D., ps.éd., présidente du comité de la formation

REPRÉSENTANTS DES UNIVERSITÉS

- École de psychoéducation de l'Université de Montréal
- Université de Sherbrooke
- Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue
- Université du Québec à Trois-Rivières
- Université du Québec en Outaouais
- Université Laval

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

PROFIL SOCIODÉMOGRAPHIQUE

SECTION	RÉGION ADMINISTRATIVE		TOTAL
I	Bas-St-Laurent (1)	114	297
	Saguenay-Lac-Saint-Jean (2)	111	
	Côte-Nord (9)	40	
	Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine (11)	32	
II	Québec (3)	317	448
	Chaudière-Appalaches (12)	131	
III	Mauricie (4)	284	483
	Centre-du-Québec (17)	199	
+IV	Estrie (5)	352	1180
	Montérégie (16)	828	
V	Montréal (6)	1034	1034
VI	Laval (13)	178	716
	Lanaudière (14)	236	
	Laurentides (15)	302	
VII	Outaouais (7)	212	433
	Abitibi-Témiscamingue (8)	184	
	Nord-du-Québec (10)	37	
	Hors Québec	19	19
	Hors Canada	17	17
	TOTAL FEMMES	4029	4627
	TOTAL HOMMES	598	

ACTIVITÉS RELATIVES À LA GARANTIE CONTRE LA RESPONSABILITÉ PROFESSIONNELLE

RÉPARTITION DES MEMBRES INSCRITS À LA FIN DE LA PÉRIODE ET MONTANT PRÉVU DE LA GARANTIE SELON LE MOYEN DE GARANTIE

MOYEN DE GARANTIE	NOMBRE DE MEMBRES	MONTANT PRÉVU DE LA GARANTIE	
		PAR SINISTRE	POUR L'ENSEMBLE DES SINISTRES
La Capitale assurance	4610	1 000 000 \$	3 000 000 \$
Exemption	17	–	–

INSCRIPTION AU TABLEAU AU 31 MARS 2017

DÉLIVRANCE DE PERMIS	TOTAL
Permis réguliers	245
Permis restrictifs temporaires	10
Permis restrictifs temporaires révoqués	7
MEMBRES INSCRITS AU TABLEAU (31/03/2016)	4447
Nouvelles inscriptions	282
Réinscriptions	117
Radiations non-paiement	100
Radiations temporaires (décision disciplinaire)	3
Renouvellement du permis temporaire (art.41 ou 42.1) refusé par le comité exécutif	5
Démissions	110
Décès	1
TOTAL DES MEMBRES AU 31 MARS 2016	4627
Permis restrictifs temporaires	38

CLASSES DE COTISATION

CATÉGORIE	TOTAL	COTISATION
Membres réguliers	3484	514,00 \$
Membres recrues 1 ^{er} année	259	128,50 \$
Membres recrues 2 ^e année	254	257,00 \$
Membres recrues 3 ^e année	195	385,50 \$
Membres inactifs	293	128,50 \$
Membres hors Québec	19	128,50 \$
Membres hors Canada	17	128,50 \$
Membres émérites	4	0
Membres retraités	102	51,40 \$
TOTAL AU 31 MARS 2017		

ÉTUDIANTS ASSOCIÉS

TOTAL AU 31 MARS 2017	358
------------------------------	------------

RÉPARTITION DES MEMBRES SELON LES MILIEUX DE TRAVAIL

MILIEUX DE TRAVAIL	TOTAL	%
ÉDUCATION	1739	37,6
Primaire	680	
Secondaire	708	
Secondaire – adultes	69	
Centre administratif	87	
Cégep – consultation	26	
Cégep – enseignement	54	
Université – enseignement et recherche	97	
Université - autres	18	
SANTÉ ET SERVICES SOCIAUX	2264	49
CLSC	825	
Centres hospitaliers	220	
Centres d'hébergement et de soins de longue durée	22	
Centres de réadaptation en dépendance	68	
Centres de réadaptation en déficience physique	43	
Centre de réadaptation en déficience intellectuelle/TED	529	
Centres jeunesse	557	
ORGANISMES COMMUNAUTAIRES	113	2,4
CABINET-CONSEIL	160	3,5
PETITE ENFANCE	51	1,1
EMPLOI	28	0,6
CSST-SAAQ-IVAC-AUTRES COMPAGNIES	67	1,4
CENTRE DE DÉTENTION	15	0,3
FONCTION PUBLIQUE ET ORGANISMES	59	1,3
AUTRES	131	2,8
TOTAL	4627	

ÉTATS FINANCIERS

Rapport de l'auditeur indépendant	38
-----------------------------------	----

ÉTATS FINANCIERS

État des résultats	39
État de l'évolution de l'actif net	40
État des de la situation financière	41
État des flux de trésorerie	42
Notes afférentes aux états financiers	43

RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

Annexe A - Administration	47
Annexe B - Surveillance	48
Annexe C - Affaires professionnelles	50
Annexe D - Formation	51
Annexe E - Promotion et communication	51
Annexe F - Activités particulières / développement professionnel	52

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux Membres de l'Ordre des psychoéducateurs et psychoéducatrices du Québec,

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de l'Ordre des psychoéducateurs et psychoéducatrices du Québec, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2017, l'état des résultats, l'état de l'évolution de l'actif net et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION POUR LES ÉTATS FINANCIERS

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif. Elle est également responsable du contrôle interne qu'elle considère nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

RESPONSABILITÉ DE L'AUDITEUR

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en oeuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

OPINION

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'Ordre des psychoéducateurs et psychoéducatrices du Québec au 31 mars 2017, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

SENEZ DE CARUFEL CPA inc.



Par : **MATHIEU ROBERGE**, CPA auditeur, CA
Sainte-Adèle (Québec)
Le 29 mai 2017

ÉTAT DES RÉSULTATS

de l'exercice terminé le 31 mars 2017

	FONDS D'ADMINISTRATION	FONDS DES IMMOBILISATIONS	FONDS DE RÉSERVE	FONDS DE DÉVELOPPEMENT DE LA PROFESSION	FONDS D'ASSURANCE RESPONSABILITÉ	2017 TOTAL	2016 TOTAL
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
PRODUITS							
Cotisations	2 112 557	–	–	–	–	2 112 557	2 031 069
Admission	52 820	–	–	–	–	52 820	50 795
Publications	6 640	–	–	–	–	6 640	11 900
Activités de formation	66 240	–	–	–	–	66 240	59 798
Journée de formation continue	23 650	–	–	–	–	23 650	–
Colloque	–	–	–	–	–	–	105 722
Ventes de produits	7 271	–	–	–	–	7 271	3 835
Intérêts	30 152	–	–	–	275	30 427	24 378
Ristournes	–	–	–	–	22 587	22 587	22 452
Amendes	17 332	–	–	–	–	17 332	3 667
Divers	10 460	–	–	–	–	10 460	10 196
	2 327 122	–	–	–	22 862	2 349 984	2 323 812
CHARGES							
Administration (Annexe A)	974 337	46 429	–	–	–	1 020 766	1 090 270
Surveillance (Annexe B)	695 642	–	–	–	–	695 642	696 192
Affaires professionnelles (Annexe C)	247 049	–	–	3 271	–	250 320	257 432
Formation (Annexe D)	167 325	–	–	–	–	167 325	146 643
Frais de la journée de formation continue	7 303	–	–	–	–	7 303	–
Frais du colloque	–	–	–	–	–	–	93 907
Promotion et communication (Annexe E)	204 323	–	–	–	–	204 323	214 651
Activités particulières / développement professionnel (Annexe F)	–	–	–	360	–	360	21 984
	2 295 979	46 429	–	3 631	–	2 346 039	2 521 079
EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS SUR LES CHARGES	31 143	(46 429)	–	(3 631)	22 862	3 945	(197 267)

ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET

de l'exercice terminé le 31 mars 2017

	FONDS D'ADMINIS- TRATION	FONDS DES IMMOBILISATIONS	FONDS DE RÉSERVE	FONDS DE DÉVELOPPEMENT DE LA PROFESSION	FONDS D'ASSURANCE RESPONSABILITÉ	2017 TOTAL	2016 TOTAL
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
SOLDE AU DÉBUT	306,005	163,929	200,000	198,494	120,495	988,923	1,186,190
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	31 143	(46 429)	–	(3 631)	22 862	3 945	(197 267)
Affectation aux immobilisations	(3 687)	3 687	–	–	–	–	–
Virement interfonds (note 3)	70 495	–	–	–	(70 495)	–	–
SOLDE À LA FIN	403 956	121 187	200 000	194 863	72 862	992 868	988 923

ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE

au 31 mars 2017

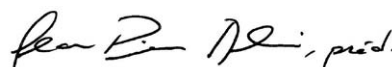
	FONDS D'ADMINIS- TRATION	FONDS DES IMMOBILISATIONS	FONDS DE RÉSERVE	FONDS DE DÉVELOPPEMENT DE LA PROFESSION	FONDS D'ASSURANCE RESPONSABILITÉ	2017 TOTAL	2016 TOTAL
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
ACTIF							
À COURT TERME							
Trésorerie et équivalents de trésorerie (note 4)	2 767 256	–	–	260 977	–	3 028 233	2 157 364
Placement réalisable au cours du prochain exercice (note 5)	129 000	–	–	–	–	129 000	296 000
Créances (note 6)	28 548	–	–	–	–	28 548	16 532
Créances interfonds, sans intérêt	108 768	–	200 000	–	–	–	–
Frais imputables au prochain exercice	40 753	–	–	–	–	40 753	37 894
	3 074 325	–	200 000	260 977	–	3 226 534	2 507 790
PLACEMENTS (note 7)	–	–	–	–	115 516	115 516	92 653
IMMOBILISATIONS CORPORELLES (note 8)	–	121 187	–	–	–	121 187	163 929
	3 074 325	121 187	200 000	260 977	115 516	3 463 237	2 764 372
PASSIF ET ACTIF NET							
À COURT TERME							
Fournisseurs et charges à payer (note 9)	510 066	–	–	–	–	510 066	441 380
Créances interfonds, sans intérêt	200 000	–	–	66 114	42 654	–	–
Contribution à l'Office des professions du Québec	101 997	–	–	–	–	101 997	81 229
Produits perçus d'avance	1 858 306	–	–	–	–	1 858 306	1 252 840
	2 670 369	–	–	66 114	42 654	2 470 369	1 775 449
ACTIF NET	403 956	121 187	200 000	194 863	72 862	992 868	988 923
	3 074 325	121 187	200 000	260 977	115 516	3 463 237	2 764 372

ENGAGEMENTS CONTRACTUELS (note 10)

Au nom du Conseil d'administration



DENIS LECLERC, ps.éd.
Président



JEAN-PIERRE ROBIN, ps.éd.
Vice-président

ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

de l'exercice terminé le 31 mars 2017

	2017	2016
	\$	\$
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent (Insuffisance) des produits sur les charges	3 945	(197 267)
Éléments sans incidence sur la trésorerie		
Amortissement des immobilisations corporelles	46 429	57 372
	50 374	(139 895)
Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement (note 11)	680 045	158 469
	730 419	18 574
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisition de placements	(151 863)	(318 891)
Aliénation de placements	296 000	428 000
Acquisition d'immobilisations corporelles	(3 687)	(22 748)
	140 450	86 361
AUGMENTATION NETTE DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	870 869	104 935
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT	2 157 364	2 052 429
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN (note 4)	3 028 233	2 157 364

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

au 31 mars 2017

1 STATUTS CONSTITUTIFS ET OBJECTIFS

L'Ordre des psychoéducateurs et psychoéducatrices du Québec est constitué en vertu du Code des professions du Québec. Il remplit une mission de protection du public en s'assurant de la qualité des services de psychoéducation offerts par ses membres. À ce titre, il est responsable de l'émission des permis d'exercice, de la garde du tableau des membres, de la surveillance de l'exercice de la profession et du dépistage de la pratique illégale. L'Ordre est un organisme sans but lucratif au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu et, conséquemment exempté de l'impôt.

2 PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

RÉFÉRENTIEL COMPTABLE

Les états financiers de l'Ordre ont été dressés selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif et tiennent compte des principales méthodes comptables suivantes :

COMPTABILITÉ PAR FONDS AFFECTÉS

Les produits et les charges afférents à la prestation des services et à l'administration sont présentés dans le fonds d'administration.

Le fonds des immobilisations présente les actifs, les passifs, les produits et les charges afférents aux immobilisations.

Le fonds d'assurance responsabilité présente les ristournes du programme d'assurance responsabilité professionnelle, qui sont versées au fonds de stabilisation des primes géré par «La Capitale assurances générales» en cas de surplus d'opérations, afin de garantir la stabilité des primes futures.

Le fonds de réserve présente les sommes réservées par le conseil d'administration afin de répondre aux imprévus qui pourraient survenir dans le futur ou pour combler un manque de liquidités.

Le fonds de développement de la profession présente les sommes versées dans le but de soutenir le développement de la profession dans l'optique d'assurer une plus grande qualité des services des psychoéducateurs.

CONSTATATION DES PRODUITS

L'organisme applique la méthode du report pour la comptabilisation des apports. Les apports affectés sont constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir, si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée. Les cotisations et les droits d'adhésion sont constatés à titre de produits sur une base d'exercice. Les cotisations perçues pour une période subséquente sont présentées au bilan à titre de produits reportés.

TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

La politique de l'Ordre consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie l'encaisse, les parts de fonds communs du marché monétaire à court terme et les placements dont l'échéance n'excède pas 90 jours à partir de la date d'acquisition.

PLACEMENTS

Les placements temporaires sont composés de certificats de placement garanti dont les échéances sont de plus de 90 jours, mais inférieures à 12 mois.

Les placements à long terme sont composés du fonds du programme de responsabilité professionnelle et sont comptabilisés au coût d'acquisition.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. L'Ordre a adopté la politique de passer à la dépense les immobilisations corporelles de moins de 1 000 \$ et d'amortir les immobilisations dont le coût est supérieur à 1 000 \$ selon la méthode de l'amortissement linéaire sur leur durée prévue d'utilisation comme suit :

Mobilier et équipement	5 ans
Matériel informatique	
Logiciels	5 ans
Autres	3 ans
Améliorations locatives	Durée restante du bail

INSTRUMENTS FINANCIERS

L'Ordre évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers à la juste valeur. Elle évalue ultérieurement tous ses actifs et passifs financiers au coût après amortissement.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement se composent de l'encaisse, des placements temporaires, des créances et des placements à long terme.

Les passifs financiers évalués au coût après amortissement se composent des fournisseurs et charges à payer et de la contribution à l'office des professions du Québec.

3 VIREMENT INTERFONDS

Suite à une résolution du conseil d'administration, un montant de 70 495 \$ a été transféré du fonds d'assurance responsabilité au fonds d'administration afin de ne conserver que le montant exigé par l'assureur.

4 TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

	2017	2016
Encaisse	2 519 512 \$	1 666 821 \$
Placements de moins de 90 jours	508 721	490 543
	3 028 233 \$	2 157 364 \$

5 PLACEMENTS RÉALISABLES AU COURS DU PROCHAIN EXERCICE

	2017	2016
Certificats de placement garantis, 1,4 % (1,35 % à 1,9 % en 2016), échéant en juillet 2017, au coût	129 000 \$	296 000 \$

6 CRÉANCES

	2017	2016
Clients et divers	27 421 \$	11 202 \$
Intérêts courus	1 127	5 330
	28 548 \$	16 532 \$

7 PLACEMENTS

	2017	2016
Fonds du programme de responsabilité professionnelle	115 516 \$	92 653 \$

Les fonds du programme de responsabilité professionnelle sont constitués de sommes en dépôt dans le fonds de stabilisation des primes et le fonds de prévention, gérées par «La Capitale assurances générales», portant intérêts au taux des obligations du Canada, terme de 5 ans, en date du jour du calcul, payables mensuellement, diminué ou majoré d'un pourcentage déterminé selon le montant total des fonds de stabilisation des primes et de prévention. Le fonds de prévention peut être décaissé selon les besoins et les dispositions énoncés par l'Ordre.

8 IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	2017		2016	
	COÛT	AMORTISSEMENT CUMULÉ	VALEUR NETTE	VALEUR NETTE
Améliorations locatives	28 615 \$	13 601 \$	15 014 \$	14 642 \$
Mobilier et équipement	125 296	120 148	5 148	9 708
Matériel informatique	434 295	333 270	101 025	139 579
	588 206 \$	467 019 \$	121 187 \$	163 929 \$

9 FOURNISSEURS ET CHARGES À PAYER

	2017	2016
Fournisseurs et frais courus	164 992 \$	132 402 \$
Salaires, vacances et primes de retraite	84 805	142 728
Somme à remettre à l'État	260 269	166 250
	510 066 \$	441 380 \$

10 ENGAGEMENTS CONTRACTUELS

LOCATION DE BUREAUX

L'Ordre s'est engagé, conjointement et solidairement avec l'Ordre des conseillers et conseillères d'orientation du Québec, en vertu d'un bail à long terme, pour la location de ses bureaux pour une période de 10 ans se terminant le 30 septembre 2020. Les loyers minimaux de l'Ordre des psychoéducateurs et psychoéducatrices du Québec pour les quatre prochains exercices se terminant le 31 mars sont les suivants :

2018	134 381 \$
2019	134 381
2020	134 381
2021	67 191

Ces montants représentent 60,4 % du loyer total mensuel.

LOCATION D'UN COPIEUR

L'Ordre s'est engagé dans un contrat de location pour un copieur pour un montant total de 17 992 \$, remboursable en 22 versements trimestriels de 818 \$ échéant en mai 2021. Le solde de l'engagement, excluant les taxes, au 31 mars 2017 est de 13 903 \$.

LOCATION D'UN TIMBREUR ET D'UNE BALANCE POSTALE

L'Ordre a signé un contrat de location pour un timbreur avec compteur et une balance postale pour un montant total de 15 912 \$, remboursable en 22 versements trimestriels de 723 \$ échéant en mars 2020. Le solde de l'engagement, excluant les taxes, au 31 mars 2017 est de 8 679 \$.

LOCATION DE SERVEURS

L'Ordre a signé un contrat de location et mise à jour de serveurs, sauvegarde journalière et hebdomadaire et support aux usagers pour un montant total de 49 800 \$, remboursable en 48 versements mensuels de 1 015 \$ à 1 060 \$, échéant en décembre 2017. Le solde de l'engagement, excluant les taxes, au 31 mars 2017 est de 9 540 \$.

11 VARIATION DES ÉLÉMENTS HORS CAISSE DU FONDS DE ROULEMENT

	2017	2016
Créances	(12 016) \$	3 725 \$
Frais imputables au prochain exercice	(2 859)	50 886
Fournisseurs et charges à payer	68 686	11 732
Contribution à l'Office des professions du Québec	20 768	12 198
Produits perçus d'avance	605 466	79 928
	680 045 \$	158 469 \$

12 RÉGIME DE RETRAITE DES SALARIÉS

L'Ordre offre à ses employés un régime de retraite simplifié au Trust Banque Nationale. La part de l'Ordre, qui est imputée à la dépense au même rythme que la dépense de salaire, correspond à 8 % des salaires bruts. La cotisation des employés est facultative. Les cotisations de l'employeur pour l'exercice s'élevèrent à 73 007 \$ (84 790 \$ en 2016).

13 INSTRUMENTS FINANCIERS

L'Ordre, par le biais de ses instruments financiers, est exposé à divers risques.

RISQUE DE CRÉDIT

L'Ordre n'encourt pas de risque de crédit significatif à l'égard de ses créances. De plus, l'Ordre n'encourt aucun risque de crédit à l'égard de ses autres actifs financiers.

RISQUE DE LIQUIDITÉ

Le risque de liquidité est le risque que l'Ordre éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à des passifs financiers. L'Ordre dispose de liquidités suffisantes lui permettant de faire face à ses obligations lorsqu'elles deviennent exigibles.

RISQUE DE MARCHÉ

Le risque de marché est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs des instruments financiers de la société fluctuent en raison de variations des prix du marché. Certains instruments financiers de la société l'exposent à ce risque qui se compose du risque de change et du risque de taux d'intérêt.

Le risque de change est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des cours des devises.

RISQUE DE TAUX D'INTÉRÊT

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations de taux d'intérêt. L'Ordre est exposé au risque de taux d'intérêt en ce qui concerne ses instruments financiers à taux d'intérêt fixe. Les instruments à taux d'intérêt fixe assujettissent l'Ordre à un risque de juste valeur puisque celle-ci varie de façon inverse aux variations des taux d'intérêt du marché.

L'Ordre gère ses excédents de liquidité en fonction de ses besoins de trésorerie et de façon à optimiser ses revenus d'intérêts. Toutefois, les revenus d'intérêts ne représentent pas un produit important pour l'Ordre.

14 CHIFFRES DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT

Certains chiffres correspondants fournis pour l'exercice précédent ont été reclassés en fonction de la présentation adoptée pour le présent exercice.

ANNEXE A - ADMINISTRATION

au 31 mars 2017

	FONDS D'ADMINISTRATION	FONDS DES IMMOBILISATIONS	FONDS DE RÉSERVE	FONDS DE DÉVELOPPEMENT DE LA PROFESSION	FONDS D'ASSURANCE RESPONSABILITÉ	2017 TOTAL	2016 TOTAL
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Salaires	369 613	–	–	–	–	369 613	461 237
Avantages sociaux	87 095	–	–	–	–	87 095	87 448
Frais de représentation et de déplacements	11 134	–	–	–	–	11 134	26 347
Frais de perfectionnement	4 661	–	–	–	–	4 661	11 040
Loyer et aménagements	154 944	–	–	–	–	154 944	157 932
Taxes et assurances	3 647	–	–	–	–	3 647	3 170
Impression	11 785	–	–	–	–	11 785	10 371
Photocopieur	7 099	–	–	–	–	7 099	7 543
Frais de courrier	12 810	–	–	–	–	12 810	14 300
Télécommunications	11 221	–	–	–	–	11 221	11 088
Location de serveurs	13 814	–	–	–	–	13 814	15 567
Entretien et équipement de bureau	69	–	–	–	–	69	2 126
Frais de gestion de placements	4 577	–	–	–	–	4 577	2 182
Frais de programmation et de base de données	19 246	–	–	–	–	19 246	28 358
Fournitures de bureau	4 088	–	–	–	–	4 088	2 434
Intérêts, frais bancaires et de cartes de crédit	66 736	–	–	–	–	66 736	54 478
Sélection du personnel	1 286	–	–	–	–	1 286	27 858
Divers	3 995	–	–	–	–	3 995	2 656
Honoraires professionnels	121 318	–	–	–	–	121 318	30 492
Frais du Conseil d'administration	26 627	–	–	–	–	26 627	31 741
Frais du Comité exécutif	8 944	–	–	–	–	8 944	14 530
Cotisations à d'autres associations	27 219	–	–	–	–	27 219	27 228
Abonnements et documentation	2 409	–	–	–	–	2 409	2 772
Amortissement des améliorations locatives	–	3 315	–	–	–	3 315	3 254
Amortissement du matériel informatique	–	38 554	–	–	–	38 554	45 325
Amortissement du mobilier et équipement	–	4 560	–	–	–	4 560	8 793
	974 337	46 429	–	–	–	1 020 766	1 090 270

ANNEXE B - SURVEILLANCE

au 31 mars 2017

	FONDS D'ADMINIS- TRATION	FONDS DES IMMOBILISATIONS	FONDS DE RÉSERVE	FONDS DE DÉVELOPPEMENT DE LA PROFESSION	FONDS D'ASSURANCE RESPONSABILITÉ	2017 TOTAL	2016 TOTAL
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
ADMISSION							
Salaires	82 988	–	–	–	–	82 988	88 836
Avantages sociaux	15 159	–	–	–	–	15 159	16 411
Honoraires	22 414	–	–	–	–	22 414	12 825
Frais généraux	5 308	–	–	–	–	5 308	2 007
	125 869	–	–	–	–	125 869	120 079
INSPECTION PROFESSIONNELLE							
Salaires et honoraires	194 063	–	–	–	–	194 063	187 367
Avantages sociaux	29 763	–	–	–	–	29 763	30 043
Frais de représentation et de déplacements	15 490	–	–	–	–	15 490	17 195
Frais généraux	12 701	–	–	–	–	12 701	10 411
	252 017	–	–	–	–	252 017	245 016
BUREAU DU SYNDIC							
Salaires et honoraires	138 383	–	–	–	–	138 383	129 450
Avantages sociaux	17 858	–	–	–	–	17 858	16 616
Frais de représentation et de déplacements	2 050	–	–	–	–	2 050	5 146
Frais généraux	2 942	–	–	–	–	2 942	7 245
Frais légaux	46 908	–	–	–	–	46 908	42 798
	208 141	–	–	–	–	208 141	201 255
AFFAIRES JURIDIQUES							
Salaires	2 573	–	–	–	–	2 573	16 809
Avantages sociaux	477	–	–	–	–	477	4 554
	3 050	–	–	–	–	3 050	21 363
SOUS-TOTAL	589 077	–	–	–	–	589 077	587 713

ANNEXE B - SURVEILLANCE (SUITE)

au 31 mars 2017

	FONDS D'ADMINIS- TRATION	FONDS DES IMMOBILISATIONS	FONDS DE RÉSERVE	FONDS DE DÉVELOPPEMENT DE LA PROFESSION	FONDS D'ASSURANCE RESPONSABILITÉ	2017 TOTAL	2016 TOTAL
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
SOLDE REPORTÉ	589 077	–	–	–	–	589 077	587 713
DISCIPLINE							
Salaires	18 951	–	–	–	–	18 951	50 428
Avantages sociaux	3 446	–	–	–	–	3 446	13 664
Honoraires	34 581	–	–	–	–	34 581	158
Frais de représentation et de déplacements	3 988	–	–	–	–	3 988	2 405
Frais légaux	29 834	–	–	–	–	29 834	25 773
Frais généraux	11 243	–	–	–	–	11 243	10 990
	102 043	–	–	–	–	102 043	103 418
USURPATION							
Honoraires	2 292	–	–	–	–	2 292	4 791
RÉVISION							
Frais de comité	1 980	–	–	–	–	1 980	–
Frais de déplacements et frais généraux	250	–	–	–	–	250	270
	2 230	–	–	–	–	2 230	270
	695 642	–	–	–	–	695 642	696 192

ANNEXE C - AFFAIRES PROFESSIONNELLES

au 31 mars 2017

	FONDS D'ADMINISTRATION	FONDS DES IMMOBILISATIONS	FONDS DE RÉSERVE	FONDS DE DÉVELOPPEMENT DE LA PROFESSION	FONDS D'ASSURANCE D'ASSURANCE RESPONSABILITÉ	2017 TOTAL	2016 TOTAL
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Salaires	171 892	–	–	–	–	171 892	173 439
Avantages sociaux	31 003	–	–	–	–	31 003	30 142
Frais de représentation et de déplacements	875	–	–	–	–	875	725
Frais généraux	–	–	–	3 271	–	3 271	6 900
Frais des comités	13 476	–	–	–	–	13 476	11 872
Maintien du répertoire d'outils	29 803	–	–	–	–	29 803	34 354
	247 049	–	–	3 271	–	250 320	257 432

ANNEXE D - FORMATION

au 31 mars 2017

	FONDS D'ADMINISTRATION	FONDS DES IMMOBILISATIONS	FONDS DE RÉSERVE	FONDS DE DÉVELOPPEMENT DE LA PROFESSION	FONDS D'ASSURANCE D'ASSURANCE RESPONSABILITÉ	2017 TOTAL	2016 TOTAL
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Salaires	92 257	–	–	–	–	92 257	73 922
Avantages sociaux	16 903	–	–	–	–	16 903	14 803
Honoraires	43 710	–	–	–	–	43 710	49 504
Frais de déplacements	474	–	–	–	–	474	1 079
Formation continue	13 981	–	–	–	–	13 981	7 335
	167 325	–	–	–	–	167 325	146 643

ANNEXE E - PROMOTION ET COMMUNICATION

au 31 mars 2017

	FONDS D'ADMINISTRATION	FONDS DES IMMOBILISATIONS	FONDS DE RÉSERVE	FONDS DE DÉVELOPPEMENT DE LA PROFESSION	FONDS D'ASSURANCE RESPONSABILITÉ	2017 TOTAL	2016 TOTAL
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Salaires	86 032	–	–	–	–	86 032	77 277
Avantages sociaux	16 640	–	–	–	–	16 640	15 385
Frais de représentation et de déplacements	2 709	–	–	–	–	2 709	43
Participation aux salons	756	–	–	–	–	756	6 656
Frais généraux	1 038	–	–	–	–	1 038	444
Production de matériel promotionnel	–	–	–	–	–	–	9 192
Bourses, concours et prix	4 237	–	–	–	–	4 237	5 965
Promotion et publicité	3 290	–	–	–	–	3 290	10 649
Revue scientifique	54 049	–	–	–	–	54 049	58 712
Publications – Bulletin et magazine	16 408	–	–	–	–	16 408	24 891
Rapport annuel	3 559	–	–	–	–	3 559	4 462
Site internet	15 278	–	–	–	–	15 278	–
Divers	327	–	–	–	–	327	975
	204 323	–	–	–	–	204 323	214 651

ANNEXE F - ACTIVITÉS PARTICULIÈRES / DÉVELOPPEMENT PROFESSIONNEL

au 31 mars 2017

	FONDS D'ADMINISTRATION	FONDS DES IMMOBILISATIONS	FONDS DE RÉSERVE	FONDS DE DÉVELOPPEMENT DE LA PROFESSION	FONDS D'ASSURANCE RESPONSABILITÉ	2017 TOTAL	2016 TOTAL
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Recherche transfert de connaissance	-	-	-	-	-	-	9 996
États généraux	-	-	-	360	-	360	11 713
Refonte du site internet	-	-	-	-	-	-	275
	-	-	-	360	-	360	21 984



ORDRE DES
PSYCHOÉDUCATEURS
ET PSYCHOÉDUCATRICES
DU QUÉBEC

1600, boul. Henri-Bourassa Ouest, bureau 510
Montréal (Québec) H3M 3E2

Téléphone **514 333-6601** ou **1 877 913-6601**
Télécopieur **514 333-7502**

Courriel général **info@ordrepsed.qc.ca**
Adresse Web **www.ordrepsed.qc.ca**